



Rapport Financier Annuel 2023

HF Company

S.A. au capital de 1 569 131 euros
Siège social : Node Park Touraine
37 310 Tauxigny
R.C.S. : 405 250 119 Tours

Rapport financier annuel
Exercice clos le 31 décembre 2023

Il a été diffusé conformément aux règles des marchés Euronext Growth. Il est notamment disponible sur le site de notre société [www.hfcompany.com].

SOMMAIRE

0. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	5
1. RAPPORT DE GESTION.....	6
1.1. L'Activité	6
1.2. L'activité du groupe au cours de l'exercice 2023	6
1.3. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice :	13
1.4. Evolution prévisible (article L233-26 du code de commerce) :	13
1.5. Informations diverses concernant l'activité du Groupe :	14
1.6. L'activité propre de la société HF Company	15
1.7. Informations relatives aux questions sociales et environnementales	17
1.8. Les résultats	19
1.9. Le capital de la société	20
1.10. Les commissaires aux comptes	28
1.11. Les salariés	28
1.12. L'action HF Company en bourse	29
2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32
2.1. Le conseil d'administration	32
2.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale et limitation des pouvoirs du Directeur Général	39
2.3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	40
2.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	40
2.5. Les conventions réglementées	41
2.6. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validité	43
COMPTES CONSOLIDÉS 2023	45
0. Bilan consolidé.....	46

1.	<i>Compte de résultat consolidé</i>	47
2.	<i>Tableau de variation des capitaux propres consolidés</i>	49
3.	<i>Annexe aux comptes consolidés</i>	49
3.1.	Événements marquants de l'exercice 2023	49
3.1.1.	Événements marquants.....	49
3.1.2.	Évolution du périmètre	50
3.1.3.	Principes comptables et méthode d'évaluation.....	50
3.2.	Détail des autres postes des comptes consolidés	56
	<i>Note 1 - Immobilisations incorporelles</i>	56
	<i>Note 2 - Immobilisations corporelles</i>	57
	<i>Note 3 – Titres mis en équivalence</i>	58
	<i>Note 4 - Immobilisations financières et autres actifs financiers</i>	58
	<i>Note 5 - Stocks</i>	59
	<i>Note 6 - Créances clients</i>	60
	<i>Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation</i>	60
	<i>Note 8 - Disponibilités et VMP</i>	61
	<i>Note 9 - Capital social</i>	61
	<i>Note 10 - Dettes financières</i>	61
	<i>Note 11 - Impôts différés actifs et passifs</i>	62
	<i>Note 12 - Provisions pour risques et charges</i>	62
	<i>Note 13 - Fournisseurs et autres dettes</i>	63
	<i>Note 15 – Chiffre d'affaires</i>	63
	<i>Note 16 - Résultat d'Exploitation</i>	64
	<i>Note 17 - Résultat Exceptionnel</i>	64
	<i>Note 18 - Résultat financier</i>	65
	<i>Note 19 - Charge d'impôt</i>	65
	<i>Note 20 – Attribution d'actions gratuites</i>	65
	<i>Note 21 - Les engagements hors bilan</i>	65
	<i>Note 22 - Transactions entre parties liées</i>	66
	<i>Note 23 - Effectifs</i>	66
	<i>Note 24 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique</i>	66
4.	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	72
	COMPTES SOCIAUX 2023	1
0.	<i>Bilan</i>	2
1.	<i>Compte de Résultat</i>	3
2.	<i>Annexe aux comptes sociaux</i>	4
2.1.	Faits caractéristiques de l'exercice	4
2.2.	Règles et méthodes comptables	4
2.3.	Notes sur le bilan	4
	<i>Note 1 - les immobilisations incorporelles</i>	4
	<i>Note 2 : Les immobilisations corporelles</i>	4
	<i>Note 3 : Les immobilisations financières</i>	5
	<i>Note 4 : Les stocks</i>	6
	<i>Note 5 : Les créances</i>	7
	<i>Note 6 : La trésorerie</i>	7
	<i>Note 7 : Les charges constatées d'avance et charges à répartir</i>	7
	<i>Note 8 : Capital social</i>	7
	<i>Note 9 : Les provisions règlementées, subventions d'investissement, avances conditionnées et autres fonds propres</i>	8
	<i>Note 10 : Les capitaux propres</i>	8
	<i>Note 11 : Provisions pour risques et charges</i>	8

<i>Note 12 : Dettes financières</i>	8
<i>Note 13 : Dettes fournisseurs et autres dettes</i>	8
<i>Note 14 : Produits constatés d’avance</i>	9
<i>Note 15 : Ecart de conversion</i>	9
2.4. Notes sur le compte de résultat	9
<i>Note 16 : Le chiffre d’affaires</i>	9
<i>Note 17 : Produits et charges d’exploitation</i>	9
<i>Note 18 : Le résultat financier</i>	10
<i>Note 19 : Le résultat exceptionnel</i>	10
<i>Note 20 : Impôts sur les sociétés</i>	11
2.5. Autres informations	11
<i>Note 21 : Entreprises liées</i>	11
<i>Note 22 : Engagements hors bilan</i>	12
<i>Note 23 : Personnel</i>	12
<i>Note 24 : Consolidation et intégration fiscale</i>	12
<i>Note 25 : Avances et crédits alloués aux dirigeants</i>	13
<i>Note 26 : Rémunération des dirigeants</i>	13
2.6. Evènements postérieurs à la clôture	13
3. <i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	14



0. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 26 avril 2024

M. Yves BOUGET

NODE PARK TOURAINÉ
37310 Tauxigny - FRANCE
Tél : +33 (0)2 47 34 36 36
Fax : +33 (0)2 47 34 36 30
www.hfcompany.com
hf@hfcompany.com

SA au capital de 1670 63150 Euros
R.C.S. 40525089

1. RAPPORT DE GESTION

1.1. L'Activité

HF Company, est la société holding regroupant des entreprises spécialisées dans la conception, la commercialisation de matériels et prestations de réseau à destination du marché **broadband**. Fort de plus de 25 ans d'expérience dans le monde des télécoms et de la gestion de l'énergie, nos entreprises accompagnent opérateurs et industriels à trouver des solutions pour améliorer leur réseau.

Nos entreprises sont positionnées sur le déploiement de la fibre qui s'est accéléré depuis la pandémie de la Covid-19 et de nombreux pays ont intensifié leurs efforts pour étendre les réseaux de fibre optique afin de fournir des connexions de haut débit.

La société LEA Networks conçoit, intègre, et commercialise des solutions **Fiber to the Cabinet (FTTC)** pour le marché Nord-américain alors que la société LANPARK certifie et tests des solutions **Fiber-Passive Optical Network (FFTx-PON)** pour les équipementiers Télécoms de l'opérateur Orange.

La société LANPARK accompagnent aussi les opérateurs d'énergies dans leur transition vers un réseau de plus en plus intelligent (**Smart Grid**) et se positionne comme un partenaire privilégié dans ce secteur proposant des certifications et tests de produits de réseau principalement pour des compteurs électrique et gaz afin de permettre une meilleure gestion et pilotage de l'énergie par les opérateurs.

1.2. L'activité du groupe au cours de l'exercice 2023

1.2.1. Les faits marquants de l'exercice 2023

Nos entreprises ont été pénalisées pendant toute l'année 2023

La société LEA Networks a été pénalisée par la forte augmentation des taux d'intérêt entraînant une politique de réduction du BFR de ses plus gros clients. Au cours de l'exercice 2023, Les clients de LEA Networks ont systématiquement reporté ou annulé leurs commandes. De plus, l'activité a été aussi plus restreinte en raison de la fin d'un contrat de prestations d'ingénierie pour un équipementier Belge.

La société LANPARK a été pénalisée par l'arrêt total des certifications G3 en raison du retard de la sortie de la version du protocole de communication G3. Ce protocole hybride (**CPL+Radio**) développé par l'alliance G3 a été validée seulement en septembre entraînant aucune certification sur les trois premiers trimestres.

Hf Company a signé en octobre un compromis de vente pour céder son siège social pour un montant net vendeur de 2.75 M€. La société LANPARK et HF COMPANY ont marqué leur intérêt pour une prise à bail dans un immeuble sis 14 rue Dora Maar à Tours.

HF COMPANY a signé un protocole de vente du LANPARK avec la société MAXDOL TEAM et le 31 décembre, la société LANPARK a été cédée pour une valeur d'entreprise de 2.4 M€ dont un complément de prix en 2024 et 2025 de 0.23 M€ chaque année si les résultats nets du LANPARK sont supérieurs à 0.47 M€.

1.2.2. Le Chiffre d’Affaires 2023

CA consolidé (en M€)	2023	RATIOS	2022	RATIOS	Evolution
DIGITAL BROADBAND	5,3	96,6%	6,2	96,2%	-14,5%
- Dont Industrie	3,9	70,6%	4,5	69,8%	-14,0%
- Dont Services	1,4	26,0%	1,7	26,3%	-15,9%
HF COMPANY CORPORATE	0,2	3,4%	0,2	3,8%	-24,4%
TOTAL	5,5	100,0%	6,4	100,0%	-14,9%

Le chiffre d’affaires du groupe ressort à 5.5 M€ contre 6.4 M€, soit une baisse de 14.9 % à périmètre comparable.

En 2023, le digital Broadband, l’unique activité du groupe a été divisée en deux, d’une part, l’activité Industrielle exercée par les sociétés LEA Networks et l’activité Services exercée par le LANPARK.

L’activité industrielle Broadband en 2023 est en retrait de 14 % et représente un montant de 3.9 M€ pour une activité 2022 de 4.5 M€. Les deux raisons de la baisse de l’activité 2023 sont l’arrêt d’un contrat de prestations d’ingénierie pour Amadys (Belgique) et les reports de livraisons sur l’activité protection aux Etats-Unis.

Après une activité Services Broadband 2022 qui avait progressé de 87.4 %, l’activité Services en 2023 est en retrait de 16 % en raison des problématiques logiciels de la version 7 pour les compteurs communicants G3 rendant impossible toutes certifications. Un retard de livraison de qualifications de matériel GRDF a également contribué à une activité moins élevée.

Le holding a facturé 0.2 M€ des prestations logistique et informatique à la société Metronic.

L’activité Digital BROADBAND 2023

Compte de résultat du Digital BROADBAND*

En M€	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	5,3	6,2	-14,54%
Résultat Exploitation	0,0	0,2	-74,40%
Marge d'exploitation	0,8%	2,7%	-70,05%
Résultat Financier	0,4	-0,1	-490,88%

Le pôle Broadband avait confirmé son rebond avec une activité progressant de 25 % en 2022. Les entreprises du groupe HF Company ont connu un recul de leur activité en 2023 pour différentes raisons évoquées ci-dessus.

La baisse de l’activité et des marges d’exploitation provient :

- de l’arrêt des prestations d’ingénierie pour Amadys (Belgique) pour l’opérateur Proximus (Belgique) et des reports de commandes de fin d’année pour Lea networks
- de l’arrêt de l’activité G3 pendant les trois premiers trimestres 2023 au LANPARK et de travaux non réalisés pour GRDF.

L’ebe de l’activité ressort positif à 0.6 M€ en 2023 pour 0.8 M€ en 2022. La marge d’exploitation est de 11.3 %.

Le résultat d’exploitation ressort à 0 pour 0.2 l’an dernier.

L'activité Broadband-Industrie

LEA Networks France et USA développent et assemblent des solutions de réseau très performantes pour le marché du **FTTC (Fiber to the Cabinet)**. LEA Networks détient une participation de 20 % dans une JV Chinoise NETINOVO qui est son principal sous-traitant en carte électronique.

LEA Networks développe quatre catégories de produits :

- **Access-network**, cette catégorie de produits broadband regroupe les produits d'accès au réseau Fiber to the Cabinet (FFTC) et quelques solutions xDSL. Cette catégorie est constituée de splitters, filtres, baluns... Elle a été en retrait de 26 % sur cet exercice 2023 en raison d'une faible demande sur le dernier trimestre 2023. Cette ligne de produit d'accès est complétée par une large gamme de protection de lignes et de cabinet. Cette ligne de protection avait connu une forte progression en 2022 (+55 %), son niveau d'activité 2023 est revenu à celui de 2021.
- **Local network**, cette catégorie produit est constituée de produits des réseaux domestiques (kits CPL, switches...) L'activité n'est pas significative et elle est complément de gamme pour les clients.
- **Powering**, cette catégorie regroupe des produits d'alimentation permettant l'alimentation des équipements réseau depuis l'installation de l'abonné. Cette catégorie de produits a progressé de 40 % grâce à deux opérateurs M-Net (Allemagne) et TELUS (Canada).
- **Prestations Ingénierie** : Les prestations liées aux livraisons ont fortement diminué (75 %) en raison de l'arrêt des prestations pour l'équipementier belge Amadys Telecom. LEA Networks a facturé en 2023 des prestations d'ingénierie au groupe Schneider Electric et à Amadys Telecom.

La répartition de la facturation par zone géographique de LEA Networks est la suivante : 57 % Europe, 34 % en Amérique du Nord et 8 % en Asie.

L'activité Broadband-Service

L'activité Service concentrée sur le Laboratoire des Applications Numériques a connu une activité en retrait de 15.9 %.

- **Tests et certifications Telecom** : Le déploiement du **FTTx-PON (fibre très haut débit)** est une priorité pour les marchés couverts par l'opérateur ORANGE. Cette activité avait doublé sur l'exercice 2022 et elle en retrait de 12 % en 2023. Orange déploie la technologie **Fibre XGS-PON (10Gbps)** et d'autres suivront pour les années à venir comme le **25GS-PON (25Gbps)** et le **HS-PON (50Gbps)**.
- **Tests et Certifications G3** : Cette activité qui a pour objectifs de tester les compteurs électriques communicants (**type Linky**), les puces et les concentrateurs utilisant le protocole de communication G3. Ce marché a été à l'arrêt pendant les trois premiers trimestres 2023 en attendant la version 7 de ce protocole de communication. Cette version 7 du protocole G3 dite hybride (**cpl-radio**) permettra de faire de la remontée d'informations soit par le réseau électrique soit par mode radio si le réseau électrique est de mauvaise qualité.
- **Tests et Qualifications Gaz** : En décembre 2022, le LANPARK a gagné un appel d'offre auprès de GRDF pour des tests de comptages et métrologie gaz pour une durée de 7 ans. En 2023, le LANPARK a consolidé sa relation et à travailler sur un nouveau projet sur le développement d'une plateforme de communication 4G pour compteurs grands comptes. Le projet **WIZE (protocole RF de communication à distance longue portée)** a été mis en veille par l'alliance GRDF-SUEZ-SAGEMCOM. L'activité a été en retrait de 17 % en raison d'un retard pris en début d'année sur les travaux de prestations GRDF.
- **Tests et Certifications Sécurité** : L'objectif est de créer un standard de communications pour les caméras de vidéosurveillance permettant de coupler avec un seul et même câble une entrée de courant et une entrée de données de réseaux. Cette technologie **POE (Power Over Ethernet)** développé et standardisé par ETSI en 2019 mais elle ne décolle pas malgré les efforts de l'alliance Power OEC mise en place par la RATP. Il n'y a pas eu d'activité en 2023.

L'activité du Holding

En M€	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	0,2	0,2	-0,2
Résultat Exploitation	-1,2	1,3	-1,9
Résultat Financier	0,6	-0,8	-1,7
Résultat Brut	-2,0	0,5	-4,9

La société holding du groupe HF Company a réalisé une prestation informatique et logistique de 0.2M€ pour Metronic. Le résultat financier ressort positivement à 0.6 M€
 Une moins-value consolidée sur la cession des titres LANPARK a été enregistrée pour 1.6 M€.
 Le résultat net du holding est négatif de 2 M€ pour l'exercice 2023.

1.2.3. Commentaires sur les comptes consolidés

Principaux postes du compte de résultat (publié normes françaises) :

En M€	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	5,5	6,4	-14,9%
Valeur ajoutée	2,0	2,4	-17,0%
Excédent Brut d'Exploitation	-0,4	0,2	-281,8%
Marge Brute d'exploitation	-7,4%	3,5%	-313,8%
Résultat d'Exploitation	-1,2	-0,6	94,2%
Dépréciation des écarts d'acquisition	0,0	0,0	#DIV/0!
Résultat Financier	0,6	-0,8	-178,4%
Résultat Exceptionnel	-1,7	1,6	-210,2%
Résultat avant IS	-2,3	0,6	-496,7%
Résultat net consolidé	-2,3	0,5	-523,5%
Résultat net part du groupe	-2,3	0,5	-523,5%

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en retrait de 14.9 % à 5.5 M€ en 2023 par rapport à 6.4 M€ en 2022.

La valeur ajoutée dégagée est de 2 M€ et l'EBE ¹ressort à - 0.4 M€ contre un EBE de 0.2 M€ en 2022, et le résultat d'exploitation est de - 1.2 M€ pour -0,6 M€ en 2022.

Le résultat financier est positif de 0.6 M€ grâce à l'amélioration des taux financier et des valeurs boursières en fin d'année.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 1.7 M€ en raison d'une moins-value enregistrée de 1.6 M€ concernant la cession du LANPARK au 31 décembre 2023.

La charges d'impôt est positive de 0.1 M€ en raison de la comptabilisation d'un crédit d'impôt recherche.

Le résultat net part du groupe ressort à -2.3 M€ en 2023 après intégration du résultat de la JV Netinovo mise en équivalence pour -0.1 M€ en 2023 contre -0.04 M€ en 2022.

¹ Résultat opérationnel courant retraité des dotations / reprises aux amortissements et provisions

Principaux postes du Bilan :

En M€	2023	2022
Capitaux Propres	23,3	28,5
Immobilisations incorporelles	0,9	2,8
BFR	1,2	1,9
Trésorerie nette	19,4	21,5
Total bilan	24,5	30,9

Les capitaux propres 2023 sont de 23.3 M€ pour 28.5 M€ en 2022. Ils représentent 95 % de son total bilan

La trésorerie nette 2023 reste largement excédentaire 19.4 M€ pour 21.5 M€ en 2022.

Flux de trésorerie :

En K€	Comptes	
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	-1 200	-618
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	780	892
- Provisions inscrites au passif	-3	-50
- Elim. des résultats CB & assimilés sur Coûts initiaux - Avantages reçus		
- Frais d'émission d'emprunt à étaler		
- Impact des transferts ou régularisation IFRS16		
Résultat brut d'exploitation	-423	224
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	706	-1 111
FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	283	-887
- Frais financiers	-847	-340
- Produits financiers	1 220	403
- Dividendes reçus des mises en équivalence		
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	112	460
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	-12	-166
- Autres		
FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE	756	-531
- Acquisition d'immobilisations	-564	-762
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	550	2 521
- Incidence des variations de périmètre (3)	-228	2
- Variation nette des placements court terme	2 000	-7 437
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 758	-5 676
- Dividendes versés par la société mère	-1 562	-3 342
- Dividendes versés aux minoritaires		
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	-1 323	
- Subventions d'investissements reçues		
- Emissions d'emprunts		
- Remboursements d'emprunts		
- Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-2 885	-3 342
- Incidence liaison haut de bilan		
- Incidence de la variation des taux de change	-4	8
- Incidence des changements de principes comptables		
VARIATION DE LA TRESORERIE	-374	-9 541
Trésorerie d'ouverture	11 135	20 676
Trésorerie de clôture	10 761	11 135
VARIATION DE LA TRESORERIE	-374	-9 541

Le résultat brut d'exploitation s'élève à -0.4 M€ en 2023. L'activité Broadband a un résultat brut d'exploitation positif de 0.6 M€ pour une activité corporate dont le résultat d'exploitation est négatif de 1M€.

Le flux de trésorerie d'exploitation 2023 s'est amélioré, il est égal à 0.3 M€ pour -0.9 M€ pour l'exercice 2022. Cette baisse significative provient d'une baisse des créances du LANPARK pour 0.9 M€.

Le flux net généré par l'activité est de 0.8 M€ et les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un flux positif de 1.8 M€ de trésorerie complémentaire. La variation significative est le remboursement EMTN de 2 M€ et le produit de cession du LANPARK pour 0.6 M€.

Le versement de dividendes, l'acquisition de nos propres titres ont générés un flux de financement de -3.7 M€ La variation de trésorerie est - 0.4 M€.

1.2.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés ci-après :

en K€/KUSD	2023				2022
	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances cédées non échues					
Nantissement hypothèques et suretés réelles :	0			0	0
- couvertures de taux					
Aval, cautions et garanties K USD	0	0	0		0
Aval, cautions et garanties K€	0			0	0
Autres engagements donnés :					
- locations mobilières	31	14	18		8
- locations immobilières	317	226	91		229
- crédit documentaire K USD	0	0			0
- crédit documentaire K €					
- achat à terme K USD	0				0

Les locations immobilières concernent les activités de LEA Networks :

- France : Location des bureaux à Courbevoie jusqu'à mars 2025 pour un montant de 0.1 M€.
- US : Location d'un immeuble logistique à Morton Grove (Illinois) jusqu'à novembre 2026 pour un montant de 0.2 M€.

1.2.5. Principaux investissements 2023 :

Les investissements s'élèvent à 0.6 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 0.5 M€ soit 91 % des investissements réalisés. Ils ont été réalisés par LEA Networks à hauteur de 0.5 M€. Les investissements corporels représentent 0.03 M€ en 2023.

1.2.6. Activité en matière de Recherche et Développement

Le budget 2023, en ne prenant en compte que les coûts directs de R&D (ingénieurs, prestataires et amortissements des matériels) et sans tenir compte des charges indirectes de gestion et des coûts des techniciens SAV participant aux processus d'élaboration, a été maintenu et représente 0.5 M€ pour 0.6 M€ en 2022.

L'activation des frais de R&D est effectuée selon les critères suivant :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou de l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

Le suivi de l'activation des frais de R&D en année pleine :

En K€	2023	2022
LEA Networks	348	520
LANPARK	168	116
Total	516	636

Les frais de R&D activés sont amortis sur 5 ans, ce qui représente au titre de 2023 une dotation de 0.5 M€. La sortie des projets R&D ne répondant plus aux critères d'activation en 2023, ont représenté une valeur brute de 0.9 M€ pour une valeur nette de 0.1 M€ qui a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel.

Cet effort de R&D est principalement sur LEA Networks (72 %) et LANPARK (28 %)

Le Groupe emploie au 31 décembre 2023, 12 ingénieurs. Cette ressource est affectée fin 2023 de la façon suivante :

- LEA Networks : 5 ingénieurs
- LANPARK : 7 ingénieurs + 3 techniciens

1.3. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice :

Le 6 février 2024, la cession du siège social de HF COMPANY a été réalisée pour une valeur de 2.75 M€.

Hf Company et LANPARK plus MAXDOL TEAM ont signé un contrat de prestations de services comptables de 0.03 M€ pour l'exercice 2024.

HF Company a signé un bail auprès du LANPARK au 14 rue Dora Maar à Tours pour un montant de 0.02 M€.

1.4. Evolution prévisible (article L233-26 du code de commerce) :

L'activité Broadband qui sera composée uniquement des sociétés LEA Networks devraient revenir à son niveau d'activité 2022 soit 4.5 M€ au lieu de 3.8 M€ en 2023.

Le rythme des commandes a repris sur ce début d'année et le carnet de commandes de LEA Networks est de 1.5 M€ au 15 février 2023.

Perspectives 2024 :

☞ Les perspectives commerciales :

En 2024, le périmètre du groupe sera réduit aux activités industrielles Broadband de LEA Networks.

LEA Networks devrait croître sur l'exercice 2024 sur ses deux lignes de produits et sur le marché américain.

- **Access-network**, la reprise des commandes de produits d'accès au réseau fibre (FFTC) et surtout des protections (parafoudre, panels...) par notre principaux clients Nokia et Charles Industrie seront en croissance pour le marché nord-américain. Également LEA Networks a signé un accord de distribution d'équipements 4G et 5G pour l'internet des objets en milieu industriel avec un industriel américain pour le marché européen.
- **Powering**, Les produits d'alimentation Reverse Power. L'activité a fortement augmenté (+40 %) en 2023 et devrait connaître une légère croissance. Les opérateurs Telus (Canada) et M-Net (Allemagne) ont confirmé le même niveau de commandes qu'en 2023.
- **Local réseau**, LEA Networks après des tests concluant devrait lancer une gamme de switchs modulaires basés sur les technologies Homeplug-Av, G.Hn et Single Pair Ethernet. Le marché US est particulièrement intéressé par ces produits.
- **Activités Ingénierie**, LEA Networks réalise des études pour Schneider Electric autour de la recharge de véhicule électrique. LEA Networks a signé un contrat avec un fabricant US de modems pour développer en commun des produits intégrant les solutions powering de LEA Networks dans un modem G.hn.

1.5. Informations diverses concernant l'activité du Groupe :

Les facteurs de risque, notamment en cas de variation, du cours de bourse, du cours de change sont présentés dans le **Chapitre 5 – Les Risques du Marché**, du Document d'enregistrement universel 2020 aux points :

Le risque de taux :

La trésorerie nette du Groupe HF Company ressort positive à un niveau de 19,4M€ au 31 décembre 2023.

Cette trésorerie fait l'objet de conventions permettant de fusionner les échelles d'intérêts et donc de compenser les effets des variations de taux. Cette compensation n'est pas intégrale et ne couvre pas nos filiales internationales où le Groupe peut intervenir sous forme de comptes courants.

L'ensemble des concours bancaires, quelle que soit leur forme (découvert ou escompte/mobilisation) est basé sur un taux variable (EONIA ou équivalent). De ce fait, la sensibilité de la trésorerie à une variation des taux d'intérêt peut s'analyser en prenant la position nette de trésorerie du Groupe ; celle-ci étant proche de 0 ou en position excédentaire, cela implique une absence de sensibilité à une variation des taux.

Le risque de change :

Les sous-traitants du groupe HF Company sont situés majoritairement dans le Sud-Est Asiatique, ce qui signifie que 75% des achats du Groupe sont libellés en USD.

Les sociétés LEA Networks achètent l'essentiel de leur flux de marchandises en USD mais facturent aussi une part conséquente de leur activité en USD. Elles se trouvent donc en position globale de vendeur USD et équilibre ses transactions USD, étant exposée au risque de change pour le montant de sa marge. La position de couverture vente USD de LEA est marginale dans la mesure où le premier outil de couverture utilisé en pratique est désormais la compensation avec ses propres flux. En global, compte tenu de sa position nette en termes de risque de change sur l'USD, le Groupe se couvre contre un risque de hausse brutale de la valeur de l'USD contre l'EURO tout en essayant de bénéficier des opportunités que représente la baisse de l'USD contre l'EURO. Il n'existe pas de cours budget (c'est-à-dire un cours standard de référence utilisé comme objectif pour la gestion de la couverture de change).

La société LANPARK réalise que des prestations de service auprès de clients européens et asiatiques. Pour les clients asiatiques, la facturation est réalisée principalement en USD sans couverture de change. La société LANPARK enregistre au moment de la réception du règlement un écart de change.

Depuis la cession du pôle HDL, la couverture de change est décentralisée pour l'ensemble des filiales du Groupe. Le principe de couverture est de couvrir 100% des dettes en USD inscrites au bilan, dont l'horizon maximal, est de 2 à 3 mois. Au-delà, le niveau de couverture représente un taux dégressif des flux de trésorerie attendus et ne va pas au-delà d'un horizon d'1 an. L'objectif est d'assurer environ 50% à 9 mois. Les flux de trésorerie futurs sont réguliers et certains, compte tenu du métier du Groupe qui repose sur des achats libellés en USD de produits de réseaux chez des sous-traitants en Asie du Sud-Est.

Compte tenu de l'historique et de la régularité de l'activité, les flux USD peuvent être évalués avec un niveau d'incertitude relativement faible.

Risque sur actions et autres instruments financiers :

HF Company détient des actions cotées en bourse :

- Actions auto-détenues dans le cadre de son programme de rachat d'actions (FR0000038531 – HF).

Le risque encouru en cas de variation du cours de bourse d'HF Company porte sur la part des actifs du Groupe constituée par des actions auto-détenues. Compte tenu de la méthode de comptabilisation consistant à diminuer les capitaux propres du Groupe de la valeur d'acquisition des actions auto-détenues, il n'existe pas d'impact potentiel d'une baisse du cours HF Company sur les comptes de celle-ci.

Le portefeuille d'actions propres au 31 décembre 2023 tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 281 449 titres à 4.71 € soit un montant de 1.32 M€.

- Gestion de trésorerie :

Jusqu'en 2020 la politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consistait à placer d'une part les liquidités dans des comptes et dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. Ces placements à court terme étaient complétés par des EMTN à 5 ans pour améliorer la rémunération de la trésorerie.

Au 31/12/2023 ces placements sont :

- Comptes et dépôts à termes : 9.8 M€. Il a été enregistré un produit financier de 0.4 M€.
- EMTN : 1.5 M€. Il a été enregistré une provision pour dépréciation des EMTN de 0.2 M€.

Au 31 décembre 2023, l'évaluation du portefeuille titres est de 7.9 M€ et il a été enregistré une moins-value latente de 0.5 M€.

1.6. L'activité propre de la société HF Company

La société HF Company réalise un chiffre d'affaires de 0.2 M€ en 2023 pour 0.3 M€ en 2022.

La société Metronic n'a pas renouvelé le contrat de prestations informatiques et Hf Company a trouvé un accord avec BIGBEN pour transférer son équipe informatique vers la société Metronic.

Les charges de personnel se sont élevées à 0.8 M€

HF Company gère un portefeuille titre chez Bourse Direct d'une valeur de 7.9 M€ et a comptabilisé des revenus pour 0.6 M€.

Hf Company a enregistré une moins-value en comptes sociaux de 2.3 M€ à la suite de la cession du LANPARK.

Hf Company génère un résultat net négatif de 2 M€.

1.6.1. L'activité de la société HF Company au cours de l'exercice écoulé

L'activité d'HF Company en tant que Holding, tête de Groupe, se confond avec l'activité du Groupe. Les commentaires liés aux faits marquants, aux événements importants intervenus depuis la clôture, à l'évolution prévisible et aux perspectives ne sont pas distincts des commentaires sur les comptes consolidés.

Informations sur les délais de paiement :

L'échéancier des dettes fournisseurs et des créances clients présenté sont de l'ordre de 30 jours.

€	Article D.441 I.-2° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	5					
Montant total TTC des factures concernées EN €	26 261	3 719	0	0	22 542	26 261
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	3,82%	0,54%	0,00%	0,00%	3,28%	3,82%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant TTC total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L 443-1 du code						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux :					
€	Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	6					
Montant total TTC des factures concernées	9 995	9 995	0	0	0	9 995
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) HT	3,64%	3,64%	0,00%	0,00%	0,00%	3,64%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant TTC total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L 443-1 du code						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux :					

Montant des prêts interentreprises (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Néant

Mention des succursales existantes (Article L. 232-1 du Code de commerce)

Néant

1.7. Informations relatives aux questions sociales et environnementales

Les conséquences sociales de l'activité :

Les données reportées dans ce document sont celles de l'exercice écoulé du 01/01 au 31/12/2023.

L'effectif total du Groupe au 31/12/2023

Catégories	Femmes		Hommes		Total		
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	Toutes
Cadres & assimilés		1		20	0	21	21
Employés	10	1	1	2	11	3	14
Contrat de qualification					0	0	0
Total	10	2	1	22	11	24	35

L'effectif total du Groupe HF Company au 31/12/2023 est de 35 collaborateurs pour 39 en 2022.

- 22 personnes sur le périmètre France, l'effectif du LANPARK est sorti au 31/12/2023
- 13 personnes sur la filiale américaine de LEA Networks.

Rémunération et avantages sociaux

La rémunération globale des collaborateurs comprend une rémunération monétaire qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise ainsi que des avantages sociaux (tickets restaurant, mutuelle, prévoyance, retraite supplémentaire, etc.).

HF Company et le LANPARK disposent d'un programme d'intéressement permettant aux salariés de constituer un patrimoine à des conditions fiscales privilégiées, par le placement des sommes qui leur sont distribuées sur un PLAN d'Épargne d'Entreprise ou un PERCO (plan d'Épargne retraite collectif). Les sociétés de LEA Networks ne sont pas concernées par ces dispositions et n'ont pas de dispositif comparable.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante à travers la maîtrise des compétences requises, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis au début d'année et fonction du contexte, des résultats.

Cette politique de rémunération est basée sur des principes communs appliqués dans tous les pays du Groupe et, est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui y sont en vigueur.

La politique de rémunération est pilotée par la Direction Générale du Groupe pour l'ensemble des filiales. Elle est organisée au travers :

- D'une revue annuelle des budgets et des décisions individuelles en matière de salaire fixe.
- D'une revue des contrats d'intéressement au moment de leur mise en place ou de leur renouvellement.

Le Groupe HF Company a établi depuis 2008 un partenariat avec la crèche interentreprises basée à TAUXIGNY. Cela permet aux collaborateurs de bénéficier de places en crèche plus facilement, à proximité de leur lieu de travail ou de leur domicile, selon les établissements du gestionnaire Maison bleue. Plus de vingt salariés ont bénéficié de cet avantage.

Pour l'année 2023, 1 enfant a été accueilli.

Les conséquences environnementales de l'activité :

L'activité du Groupe n'a pas de conséquence significative majeure en matière d'environnement. Par conséquent, aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte tenu de la nature des activités du Groupe. Il n'existe

pas non plus de démarche particulière d'évaluation ou de certification en matière d'environnement et le Groupe n'a pas la nécessité de mettre en œuvre des actions spécifiques de formation en matière de protection de l'environnement.

Energies : électricité, eau, gaz et utilisation durable des Ressources

L'ensemble des activités du Groupe HF Company ne génère pas de consommation significative d'énergie ou de matières premières. La plupart des sociétés françaises et Américaines étant principalement constituées de bureaux et de logistique, il s'agit d'une consommation domestique (électricité, gaz, eau) liée aux activités administratives et de services, multipliée par le nombre de personnes présentes dans les locaux.

En France, dans le cadre de la loi ELAN, de réduction des consommations d'énergie de 40 % avant 2030, la direction générale de HF Company pilote une action pour améliorer la réduction des consommations d'énergie du siège social.

- Des systèmes de régulation électronique des éclairages existent au siège social de HF Company (minuteries, détections de mouvements).
- Les salariés sont régulièrement sensibilisés aux éco-gestes.

Les mesures prises en 2022 ont été renforcées

- Réunir les salariés dans les mêmes bureaux
- Modification des horaires de travail
- Mise en place d'une gestion de la température de nos climatiseurs pendant les nuits et weekends
- Mise en place d'outil de relevés de consommation derrière chaque laboratoire.

Transport & Voyages professionnels

L'activité du Groupe nécessite des déplacements professionnels. Les cadres et dirigeants sont sensibilisés pour préférer les déplacements en train plutôt qu'en avion ou en voiture quand la distance le permet compte tenu du coût mais également de l'impact environnemental des voyages en avion.

De plus en plus de réunions, entretiens de recrutement et certains Conseils d'Administration sont également organisés à distance via des systèmes de visioconférence.

La crise sanitaire a amplifié le recours aux réunions en visio-conférences, en interne, avec des clients et fournisseurs de même que pour les conseils d'Administration, et a fortement limité les déplacements internationaux dans le groupe.

Le parc voiture est limité à trois véhicules fin 2023.

Mesures de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe HF Company génère peu de déchets liés à son activité commerciale. Au sein des bureaux, ce sont des gestes quotidiens simples qui ont été instaurés : circuit de collecte et recyclage des cartouches d'encre, tri sélectif, bannettes de collecte des documents papiers...

Les téléphones portables usagés, cassés, sont également triés lors du renouvellement de parc matériel : les appareils en état de fonctionnement sont proposés à la vente en interne ou via des sites internet de reprise et le matériel défectueux est confié à des filières professionnelles pour traitement.

Concernant les produits électroniques du Groupe, un processus de recyclage est établi : ils sont démantelés et triés selon chaque type de matériau avant d'être récupérés par les organismes en charge du recyclage des produits. Ceci permet donc de simplifier la tâche des organismes et de garantir un meilleur recyclage.

Contamination des sols et de l'air et la pollution sonore

L'activité du Groupe ne présente pas de risques concernant la contamination des sols ni la pollution atmosphérique puisque les poudres époxy liées à la chaîne peinture sur le site industriel sont aspirées et récupérées.

L'impact bruit des sociétés est inexistant si on considère l'activité directe des entreprises. Elles sont principalement situées dans des zones industrielles et travaillent uniquement en journée.

Sous-traitance et Fournisseurs

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques pour l'ensemble des entités du Groupe HF Company.

LEA France est également soumise à des conditions strictes dans le cadre de la norme 18001. Elle établit avec ses fournisseurs des certificats OHSAS18001 "Occupational Health and Safety Assessment Series" afin de s'assurer que les dispositions de la Charte OIT sont appliquées et respectées : élimination du travail forcé et abolition du travail des enfants.

Gestion des opérations de transport de marchandises

L'objectif du Groupe HF Company en matière de gestion des transports est d'une part d'assurer la disponibilité des produits à tous les clients dans le monde dans les meilleurs délais et d'autre part de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités de transport tout en assurant les coûts les plus justes possibles. Le Groupe HF Company réalise différents types de transport de ses produits :

- des liaisons routières entre les usines des sous-traitants et les plateformes logistiques des clients en Asie,
- des liaisons routières des entrepôts logistiques du Groupe aux plateformes logistiques du client final.

Le Groupe a fait le choix d'avoir des entrepôts logistiques aux USA et en Chine pour se rapprocher de ses clients. Ses sous-traitants industriels étant basés en Asie, cela nécessite en conséquence un acheminement maritime ou aérien entre la Chine et principalement l'Europe ou les USA.

LEA France a un stock de marchandises en France de produits d'après-vente et le LANPARK stock des consommables.

Le Groupe HF Company a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte relative à la gestion des prestataires. Finalement, ce sont les transporteurs choisis qui, par leurs équipements (modernité de la flotte, formation à l'éco conduite, bridage des moteurs, technologie de pneus, capacité de mesure des émissions etc.) déterminent en grande partie le niveau d'émissions de GES.

En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du recours à l'aérien en cas de rupture de stock. Une attention quotidienne est demandée aux services approvisionnement pour une prise en compte des délais d'acheminement pour maximiser le chargement maritime.

1.8. Les résultats

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se soldant par une perte de 643 080 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte (part du groupe) de 2 253 533 euros.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2023, à savoir une perte de 643 080 euros de la façon suivante :

Affecter le résultat de l'année ainsi que le report à nouveau sur les primes liées au capital, et verser un dividende de 0.50 € par actions prélevé sur le compte Primes liées au capital.

Origine

- Primes liées au Capital	22 129 686 €
- Résultat de l'exercice	- 643 080 €
- Report à nouveau	7 244 €

Affectation

- Report à nouveau	0 €
- Dividende	1 569 130.50 €
- Primes liées au capital	19 924 719.50 €

Après affectation du résultat de l'exercice sur les primes liées au capital à hauteur de 643 080 €, et versement du dividende, les primes liées au capital après affectation s'élèveront à 19 924 719.50 € et les capitaux propres seront de 21 700 680 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2020	Ordinaire :1 620 401 €* Soit 0,50 € par action	-	-
2021		-	Ordinaire : 1 569 131 €* Soit 0,50 € par action Exceptionnel : 1 788 809 * Soit 0.57 € par action
2022			Ordinaire : 1 569 131 €* Soit 0,50 € par action

(*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, soit la somme de 42 792 € et l'impôt correspondant, soit 10 698 €.

1.9. Le capital de la société

ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES :

Le capital s'élève à 1 569 131 euros et est composé de 3 138 261 actions de 0.5 euros de valeur nominale.

L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ (L 233-13) :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société, directement ou indirectement au 31 décembre 2023, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% et de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires détenant	Capital	Droits de vote
Plus de 5%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
	Eric TABONE	Eric TABONE
	Laurent BURDIN (+ LBCO)	Laurent BURDIN (+ LBCO)
Plus de 10%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
		Eric TABONE
Plus de 15%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
Plus de 20%		Yves BOUGET
Plus de 25%		Yves BOUGET
Plus de 33,33%		
Plus de 50%		

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2023 et mouvements significatifs au cours des 3 dernières années :

Le 24 octobre 2023, la société Quaero Capital SA (rue de Lausanne 20bis, Geneva, 1201 Suisse) a déclaré à l'AMF, qu'elle ne détenait plus aucun titre HF Company.

Par courrier du 13 septembre 2022, la société Quaero Capital SA (rue de Lausanne 20bis, Geneva, 1201 Suisse) a déclaré à la société avoir franchi à la baisse, le 8 septembre 2022, le seuil de 10 % du capital de la société HF Company et détenir 9.73 % du capital et 7.27 % des droits de vote de cette société.

Par courrier du 24 août 2022, la société Quaero Capital SA (rue de Lausanne 20bis, Geneva, 1201 Suisse) a déclaré à la société avoir franchi à la hausse, le 20 août 2022, le seuil de 10 % du capital de la société HF Company et détenir 10.2 % du capital et 7.45 % des droits de vote de cette société.

Par courrier du 18 août 2022, la société FMR Fidelity Management & Research Company LLC (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré à la société avoir franchi à la baisse, le 13 août 2022, le seuil de 5 % des droits de vote, et détenir 6.61 % du capital et 4.99 % des droits de vote de cette société.

Répartition du capital au 31 décembre 2023

Actionnariat	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
Public	1 214 523	38,70%	1 795 696	42,73%	1 214 523	31,15%
Public au nominatif vote simple	3 492	0,11%	3 492	0,08%	3 492	0,09%
Public au nominatif vote double	2 311	0,07%	4 622	0,11%	4 622	0,12%
Yves BOUGET *	545 564	17,38%	1 091 128	25,96%	1 091 128	27,98%
Eric TABONE *	233 600	7,44%	467 200	11,12%	467 200	11,98%
FMR LLC	156 041	4,97%	156 041	3,71%	156 041	4,00%
CHAPTAL&CO*	110 000	3,51%	110 000	2,62%	110 000	2,82%
LBCO	89 900	2,86%	179 800	4,28%	179 800	4,61%
Stéphane REZNIKOW	89 084	2,84%	89 084	2,12%	89 084	2,28%
Laurent BURDIN	82 940	2,64%	165 880	3,95%	165 880	4,25%
Annie LUDENA *	65 348	2,08%	130 696	3,11%	130 696	3,35%
KEREN FINANCE	55 000	1,75%	55 000	1,31%	55 000	1,41%
Olivier SCHUMACHER *	42 151	1,34%	42 151	1,00%	42 151	1,08%
TALENCE Gestion	31 456	1,00%	31 456	0,75%	31 456	0,81%
Marie BARMA	27 819	0,89%	27 819	0,66%	27 819	0,71%
Jean-Luc BARMA	27 000	0,86%	27 000	0,64%	27 000	0,69%
Jean Christophe LEON	15 000	0,48%	15 000	0,36%	15 000	0,38%
Nicolas DENIS	14 996	0,48%	29 992	0,71%	29 992	0,77%
Yves DUBOIS	14 720	0,47%	29 440	0,70%	29 440	0,75%
Nicolas RAZAFINJATO	4 000	0,13%	8 000	0,19%	8 000	0,21%
Thierry FERNANDEZ	3 680	0,12%	7 360	0,18%	7 360	0,19%
Sylvie BOUGET	3 000	0,10%	6 000	0,14%	6 000	0,15%
Jules PIERRE	3 000	0,10%	4 500	0,11%	4 500	0,12%
Nicolas LAMBLAIN	1 500	0,05%	3 000	0,07%	3 000	0,08%
Hugues BOUGET	800	0,03%	1 600	0,04%	1 600	0,04%
Thierry DOLIGEZ	500	0,02%	1 000	0,02%	1 000	0,03%
Joël SAVEUSE *	66	0,00%	66	0,00%	66	0,00%
Michèle BELLON *	50	0,00%	100	0,00%	100	0,00%
Pauline MISPOULET *	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
Titres auto détenus nominatif	281 449	8,97%	281 449	6,70%	0	0,00%
Titres auto détenus teneur de marché	19 261	0,61%	19 261	0,46%	0	0,00%
Total	3 138 261	100,00%	4 783 843	113,83%	3 901 960	100,06%

(* détention par des administrateurs directement et indirectement)

a) Pacte d'actionnaire :

Néant

b) Les actions d'autocontrôle (Article L 233-13 du Code de commerce) :

Néant

c) Avis de détention et aliénation de participation croisée :

Néant

d) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions :

La société a utilisé le programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2023.

Ce programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 14 juin 2023 pour une période 18 mois soit jusqu'au 13 décembre 2024.

Les caractéristiques essentielles du dernier programme sont :

- Part maximale dont le rachat est autorisé : 10% du capital soit 313 826 actions
- Prix maximum d'achat : 15 euros par action
- Montant maximal du programme : 4 707 390 €

Objectifs :

- ◆ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- ◆ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- ◆ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocation d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toute autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- ◆ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- ◆ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans le cadre de ces programmes, la société a procédé entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, aux opérations suivantes :

En €	Stock initial	Achats	Ventes	Annulation	Reclassement	Stock final
Action gratuites cadres et dirigeants	-					-
Actions gratuites dirigeants LEA	-					-
Animation du titre	19 059	77 816	77 614			19 261
Stock Options	-					-
Annulation (Réduction de capital)	-	281 449				281 449
Au porteur	-					-
Total	19 059	359 265	77 614	-	-	300 710

Hf Company a procédé à l'achat, en vue d'annulation, d'un bloc de 281 449 titres à un cours moyen de 4.71 € pour un montant total de 1 325 456 € frais de négociation compris. Ce bloc représente 8.97 % du capital

Les achats et ventes liés à l'animation du titre ont été effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par la société Gilbert Dupont. Le montant de cette prestation est rémunéré 10 000 € HT pour une année.

Les actions acquises l'ont été au cours moyen de 5.4018 € pour un montant total de 420 346 € hors frais de négociation.

Il est précisé que les actions détenues sont affectées comme suit au 31 décembre 2023 :

- 19 261 actions pour l'animation du titre via le contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, soit 0,61 % du capital.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 19 261 actions pour une valeur comptable brute de 103 624 € évaluée au cours d'achat et une valeur de bourse de 5.38 €.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 12 juin 2024, aux termes de la sixième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 juin 2023 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises², conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 313 826 titres à 15 € soit 4 707 390 €

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

e) Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches (Article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Les dirigeants et autres personnes visées en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'ont pas déclaré d'opérations sur titres au cours de l'exercice 2023 :

f) Délégations financières proposées à l'Assemblée Générale du 12 juin 2024.

Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance.

Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez en annexe 1 au Rapport sur la Gouvernance le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'état de leur utilisation.

1° Sixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 juin 2023 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 4 707 390 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II. A caractère extraordinaire :

2° Septième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,

- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

3° Huitième résolution - Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 1 569 130,50 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action HF COMPANY aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : les dirigeants mandataires ou non et cadres salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.
- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.
- 8) Décide que le conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes

et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- déléguer lui-même au Directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer;
- et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

4° Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie définie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions notamment des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet de décider et procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions à émettre ne pourra être supérieur à 1 569 130,50 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions émises sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action HF COMPANY aux 30 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission.
- 5) Prend acte et décide en tant que besoin, que la présente délégation de compétence emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au titre de capital et/ou actions auxquels donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation au profit de la catégorie de personnes suivante : les actionnaires détenant leurs titres depuis au moins trois ans à la date du 1^{er} janvier de l'année de décision de réalisation de l'augmentation.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des actions non souscrites.
- 7) Décide que le conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions d'actions et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, le prix d'émission des actions, les conditions et délais de souscription des actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital découlant de l'exercice de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du

- nouveau capital après chaque augmentation ;
- et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

1.10. Les commissaires aux comptes

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022, il a été procédé au renouvellement aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire du cabinet DELOITTE & Associés pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022, il a été procédé à la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société BEAS pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

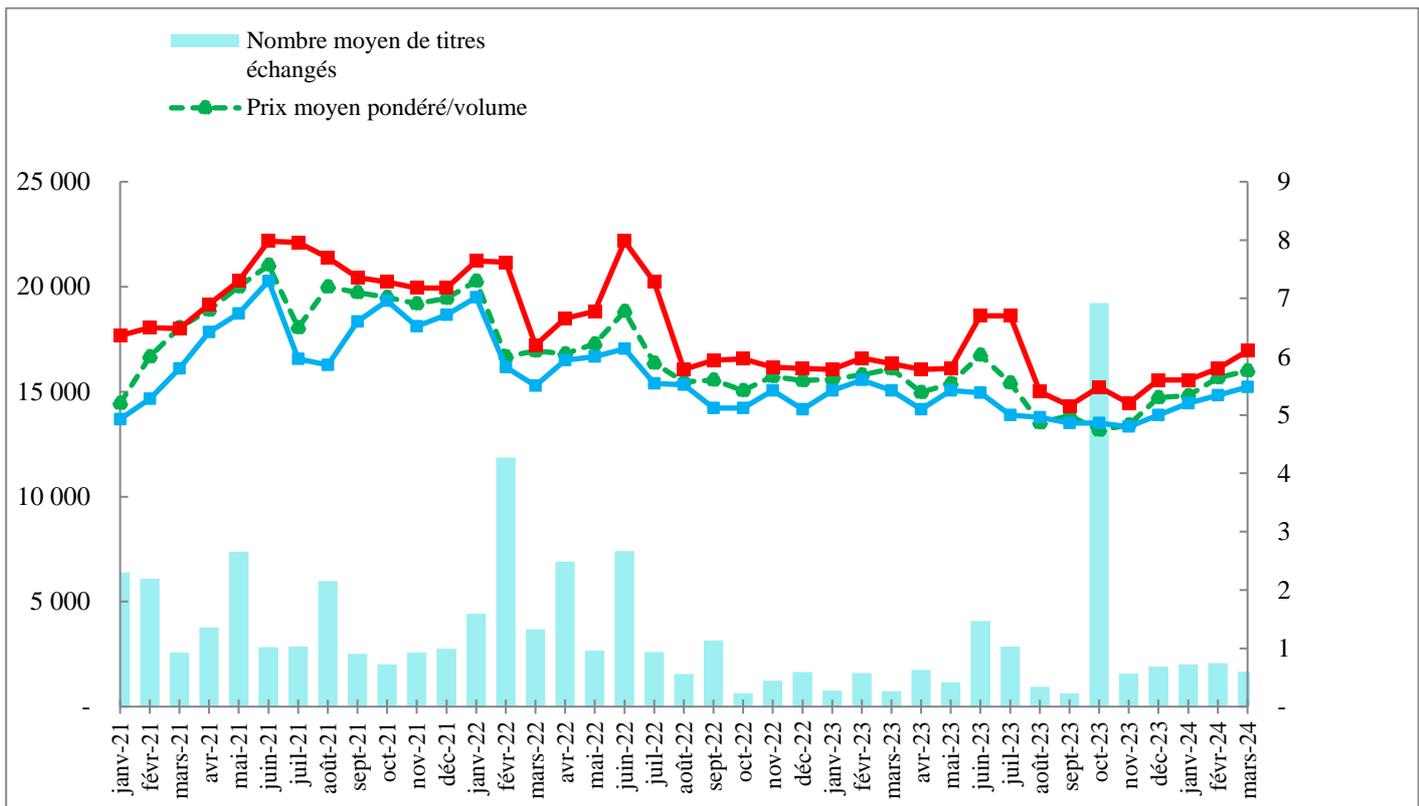
L'Assemblée Générale du 19 juin 2020 a nommé le cabinet ORCOM AUDIT - 2, rue de Paris, 45000 Orléans - en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2020, il a été procédé à la nomination de Monsieur Valentin DOLIGE, domicilié 2 avenue de Paris, 45 000 Orléans, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.11. Les salariés

A la clôture de l'exercice, aucune société du groupe n'est concernée par la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de commerce.

1.12. L'action HF Company en bourse



Mois	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre moyen de titres échangés	Prix moyen pondéré / volume
janv-21	6,36	4,93	6 388	5,20
févr-21	6,5	5,28	6 084	6,00
mars-21	6,48	5,8	2 568	6,50
avr-21	6,9	6,42	3 772	6,80
mai-21	7,3	6,74	7 381	7,20
juin-21	7,98	7,3	2 838	7,57
juil-21	7,96	5,96	2 856	6,50
août-21	7,7	5,86	5 979	7,20
sept-21	7,36	6,6	2 516	7,10
oct-21	7,28	6,96	2 011	7,02
nov-21	7,18	6,52	2 574	6,91
déc-21	7,18	6,72	2 760	7,00
janv-22	7,64	7,02	4 428	7,30
févr-22	7,62	5,82	11 869	6,00
mars-22	6,2	5,5	3 682	6,10
avr-22	6,66	5,94	6 899	6,05
mai-22	6,78	6	2 657	6,22
juin-22	7,98	6,14	7 408	6,78
juil-22	7,28	5,54	2 611	5,89
août-22	5,78	5,52	1 548	5,57
sept-22	5,94	5,12	3 149	5,60
oct-22	5,96	5,12	642	5,42
nov-22	5,82	5,42	1 238	5,66
déc-22	5,80	5,10	1 648	5,59
janv-23	5,78	5,42	758	5,62
févr-23	5,98	5,6	1 605	5,69
mars-23	5,88	5,42	728	5,79
avr-23	5,78	5,10	1 758	5,39
mai-23	5,8	5,42	1 165	5,54
juin-23	6,7	5,38	4 085	6,03
juil-23	6,7	5	2 867	5,55
août-23	5,40	4,96	940	4,87
sept-23	5,16	4,86	621	4,99
oct-23	5,48	4,86	19 221	4,74
nov-23	5,2	4,8	1 568	4,83
déc-23	5,60	5,00	1 905	5,30
janv-24	5,60	5,20	2 011	5,33
févr-24	5,80	5,34	2 069	5,64
mars-24	6,10	5,48	1 667	5,76

ANNEXE I : TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

HF COMPANY	2023	2022	2021	2020	2019
Résultats de la société	N	N	N	N	N
au cours des 5 derniers exercices	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
I) Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 569 131	1 569 131	1 569 131	1 620 401	1 670 632
Nombre d'actions ordinaires	3 138 261	3 138 261	3 138 261	3 240 802	3 341 263
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futurs à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit souscription	-	-	-	-	-
II) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	274 508	356 381	710 060	1 381 222	1 105 116
Résultat avant impôts, participations et dotations	196 668	2 294 300	9 195 531	- 476 211	- 328 917
Impôt sur les bénéfices	24 000	- 112 407	-	- 287 162	- 205 729
Participation des salariés			-	-	-
Résultat après impôts, participations et dotations	- 643 080	- 4 620 368	8 630 940	- 10 988 355	- 625 400
Résultat distribué	1 569 131	3 357 940	1 620 401	-	-
III) Résultat par action					
Résultat après impôts et participation mais avant dotations	0,06	0,77	2,93	-0,06	-0,04
Résultat après impôts, participation et dotations	-0,20	-1,47	2,75	-3,39	-0,19
Dividende distribué par actions	0,50	1,07	0,50	0	0
IV) Personnel					
Effectif moyen des salariés employés sur l'exercice (nombre de personnes)	5	7	10	10	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	584 979	653 818	676 098	676 023	829 113
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	286 335	291 750	294 519	277 051	358 831

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au Conseil d'Administration des Sociétés Anonymes de présenter à l'assemblée générale un rapport sur le gouvernement d'entreprise, faisant état notamment des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, des conventions réglementées ainsi que de l'état des délégations et de tout changement de mode de gouvernance.

Le présent rapport a été adopté par le Conseil d'Administration du 6 mars 2024 et transmis aux commissaires aux comptes.

Ce rapport a été établi sous la responsabilité du Président et avec la collaboration de la Direction Générale, La Direction Financière Groupe, les Directions Financières des filiales françaises et la Direction Informatique qui se sont rencontrés plusieurs fois.

Par décision des actionnaires en date du 11 juin 2021 les titres de la Société ont été transférés du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris.

En conséquence, depuis le 15 septembre 2021 les titres de la société sont admis sur un système multilatéral de négociation.

A ce titre, la Société n'est plus soumise aux règles des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé et n'a plus l'obligation de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

2.1. Le conseil d'administration

2.1.1. La composition du Conseil et de la Direction Générale

A la date de l'établissement du présent document, le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la société sont composés de la manière suivante :

DIRECTION GENERALE						
Nom, prénom, âge et nationalité ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société Indépendant ou non	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Expérience et expertise apportée
Yves BOUGET 71 ans Nationalité française	09/05/96	2029	Administrateur & Président du CA de HF Company		Président de LEA Networks Président de CIRCE1	Fondateur du Groupe
Eric TABONE 60 ans Nationalité française	08/12/98	2026	Administrateur & Directeur Général de HF Company			Fondateur du Groupe

CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Nom, prénom, âge et nationalité ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Expérience et expertise apportée
Annie LUDENA 67 ans Nationalité française	09/05/96	2026	Administratrice indépendante de HF Company			Expérience : Directrice des Achats de Metronic puis du Groupe jusqu'en 2002 puis chargée de mission auprès de la Présidence jusqu'à fin avril 2014 Expertise : Distribution, commerce international
Olivier SCHUMACHER 52 ans Nationalité française	02/06/06	2025	Administrateur indépendant de HF Company	Président de Mont Blanc Alpen Stock, société française non cotée	Gérant de SCI des CROCODILES, société française non cotée Gérant de CHAPTAL&CO, société française non cotée Gérant de SARL LA COMPAGNIE DE L'AN I, société française non cotée	Expérience : fondateur en 2004 de Mont-Blanc Alpen Stock, société de capital-risque investissant dans les sociétés cotées Expertise : Finance
Joël SAVEUSE 71 ans Nationalité française	14/05/07	2025	Administrateur indépendant de HF Company		Advisory board member de Lucky card, société française non cotée	Expérience : Président du Directoire de Metro France puis Metro Deutschland (1985-1996), PDG de La Redoute (1996-1997) puis PDG délégué en charge de l'Europe au sein du Groupe Carrefour jusqu'en 2005 Expertise : Distribution
	24/06/16	2025	Administratrice indépendante de HF Company	Présidente du Directoire du Groupe SOCODA	Présidente de la société ADDOK, société française non cotée Présidente de la société EUROCRAFT, société française non cotée Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Blanchon, société non cotée	Expérience : Président du Gésec, Expertise : Technologie, Distribution
Michèle BELLON 75 ans Nationalité française	24/06/16	2025	Administratrice indépendante de HF Company	Administrateur de la RATP, société française non cotée Présidente du comité d'audit de la RATP	Administratrice du Groupe Cahors, société française non cotée	Expérience : membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts (2016-2018) et administrateur de la RATP Expertise : Technologie

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023.

Le nombre d'actions détenues par les membres du Conseil et de la Direction Générale sont rappelés en page 20 du présent rapport.

L'assemblée générale du 23 juin 2017 a modifié les statuts afin de permettre la mise en place d'un échelonnement des mandats des membres du Conseil d'Administration (article 19 des statuts).

Ainsi, la durée des fonctions des administrateurs nommés en cours de vie sociale est de six (6) années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration pour une durée de cinq, quatre, trois, ou deux années.

Administrateurs indépendants :

Parmi les membres du Conseil, cinq d'entre eux : Olivier SCHUMACHER, Joël SAVEUSE, Pauline MISPOULET, Annie LUDENA et Michèle BELLON, sont considérés comme conformément à la définition donnée dans l'article 3 du Règlement Intérieur du CA, comme indiqué ci-après :

- Ne pas avoir été, au cours des trois dernières années (Le Conseil du 23 mars 2018 a décidé de réduire le délai de viduité nécessaire pour les administrateurs ayant exercé des fonctions de salariés de 5 à 3 ans, délai lui paraissant plus raisonnable et suffisant pour cette qualification à partir du moment où l'ensemble des autres critères est rempli), et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le nombre d'administrateurs considérés comme indépendants est de 5 sur 7 membres du Conseil soit plus de la moitié des membres du Conseil.

Les administrateurs indépendants apportent une expertise particulière au regard de la pertinence de la stratégie de HF Company.

Le tableau ci-après présente la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance

Critères d'indépendance	M. Yves Bouget	M. Eric Tabone	Mme Annie Ludena	M. Olivier Schumacher	M. Joël Saveuse	Mme Pauline Mispoulet	Mme Michèle Bellon
Ne pas avoir été, au cours des trois dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	OUI	OUI	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Conclusion sur l'indépendance	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale :

Le conseil examine régulièrement les éventuels conflits d'intérêts connus entre la Société et les membres du conseil.

A cet égard, le règlement intérieur du Conseil prévoit que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - o soit s'abstenir de participer aux discussions et au vote de la délibération correspondante,
 - o soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - o soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil :

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte à ce jour parmi ses membres trois femmes et quatre hommes.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein constituait l'un des éléments de l'évaluation du Conseil.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 43 % de femmes.

Bien que les dispositions légales en matière de représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil ne soient plus applicables à la Société depuis le 15 septembre 2022, la Société respecte la politique visant à l'équilibre femmes hommes.

CV simplifié des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

YVES BOUGET – 71 ANS– Nationalité Française

Ex-Professeur de mathématiques et physique, licencié en sociologie.

Directeur commercial de la société MECAFER, Monsieur BOUGET fonde la marque METRONIC en 1988, puis la société METRONIC en 1991 puis le Groupe HF Company en 1997 et au sein du groupe en 1998, il crée la société AVIDSEN.

ERIC TABONE - 60 ANS– Nationalité Française

Maîtrise Administration des entreprises et DESS Gestion des PME.

Directeur Financier de la société MECAFER, Monsieur TABONE fait partie de l'équipe fonde la société METRONIC à partir de 1991 puis le Groupe HF Company en 1997 d'abord en tant que Directeur Financier puis en qualité de Directeur Général Délégué puis Directeur Général.

ANNIE LUDENA - 67 ANS– Nationalité Française

DESS de commerce international, licenciée en Ressources Humaines.

Madame LUDENA fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en tant que Directrice des Achats, poste qu'elle occupe au niveau Groupe jusqu'en 2002 où elle devient Chargée de mission auprès de la Présidence jusqu'à fin avril 2014.

OLIVIER SCHUMACHER – 52 ANS– Nationalité Française

DESS Gestion du Patrimoine et diplômé de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

Gérant en OPCVM Actions (Groupe CIC puis INDOSUEZ), il fonde en 2004 Mont-Blanc Alpen Stock (MBAS), société de capital-risque investissant dans les sociétés cotées.

JOEL SAVEUSE – 71 ANS– Nationalité Française

CPA HEC.

Monsieur SAVEUSE a été successivement Président du Directoire de METRO France puis METRO DEUTSCHLAND (1985-1996), PDG de LA REDOUTE (Groupe PPR) de 1996 à 1997, puis Président Directeur Général délégué en charge de l'Europe au sein du Groupe CARREFOUR jusqu'en 2005.

MICHELE BELLON – 75 ANS - Nationalité Française

Diplômée de l'Ecole Centrale de Paris et d'un Master d'Ingénierie Nucléaire de la North Western University.

Madame BELLON a débuté sa carrière au sein de la Direction de l'Equipement d'EDF, où elle évolua pendant près de 20 ans, avant d'intégrer la Direction du Personnel et des Relations Sociales d'EDF-GDF, puis de devenir Adjointe du Directeur Général Délégué « Clients » d'EDF. Elle devint ensuite Directeur de la Division Combustibles d'EDF Pôle Industrie, puis Directrice Générale Adjointe de DALKIA. Elle fut par ailleurs Présidente du Directoire d'ERDF jusqu'au 22 janvier 2014, puis Administratrice de la RATP et membre de la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts.

PAULINE MISPOULET – 53 ANS - Nationalité Française

Maîtrise de droit des affaires et DESS d'administration des entreprises.

Madame MISPOULET entre au Gesec en 1995 pour créer le Service juridique interne. Après avoir occupé diverses fonctions de développement (du réseau, des partenaires, des achats, des services), elle est nommée Directrice Générale en 2002, puis élue Présidente en 2006. A compter de janvier 2020, Madame MISPOULET est nommée Présidente du Directoire du Groupe SOCODA, 1er Réseau français de Distributeurs indépendants pour les secteurs du Bâtiment et de l'Industrie.

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux :

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,

- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

2.1.2. Le cumul des mandats

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil et de la Direction Générale figure au paragraphe 1.9. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux de ce rapport page 8.

2.1.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

2.1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance. Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois en 2023. L'assiduité des membres du Conseil n'appelle pas de commentaires particuliers. Au cours de l'année 2023, le taux de participation s'élève en moyenne à 6 %.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et ils y ont effectivement participé.

La liste ci-dessous fait apparaître le taux d'assiduité par administrateur aux réunions du Conseil d'Administration en 2023 :

Yves BOUGET	100 %
Eric TABONE	100 %
Annie LUDENA	33%
Olivier SCHUMACHER	100 %
Joël SAVEUSE	66 %
Pauline MISPOULET	33 %
Michèle BELLON	100 %

2.1.5. Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté un règlement intérieur mis en ligne sur le site de la Société.

2.1.6. Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les réunions du Conseil ont porté sur les points relevant de sa compétence et sur les décisions et évolutions stratégiques du Groupe.

Les réunions du Conseil d'Administration de l'année 2023 ont principalement porté sur :

- l'examen et arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- la présentation de l'activité du Groupe, l'analyse des budgets et les perspectives ;
- la cession des actifs comme le LANPARK et le siège social ;

- le fonctionnement et la préparation des travaux du Conseil et questionnaire sur le fonctionnement et la préparation des travaux du Conseil ;
- la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les femmes et les hommes ;
- la mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- le point sur les projets de croissance externe ;
- le point sur la gouvernance de la société,
- le point sur les filiales ;
- la rémunération des dirigeants sociaux de la société,
- l'approbation des conventions réglementées,
- la présentation et l'approbation de projet de cession de sociétés et d'actifs.

2.1.7. Organisation et fonctionnement des Comités Spécialisés

Le Conseil n'a constitué aucun Comité Spécialisé.

La société avait décidé que le Conseil se réunirait sous forme de Comité d'Audit en raison de sa taille réduite et afin que l'ensemble des administrateurs bénéficie d'une information équivalente.

A noté que depuis le transfert des titres de la Société sur le marché Euronext Growth, la Société ne répond plus à la définition d'« entité d'intérêt public » et de surcroît n'est plus soumise aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce sur la mise en place d'un Comité d'Audit.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 8 avril 2023 a voté sa suppression.

Toutefois, il est précisé que M. Olivier Schumacher est indépendant et compétent en matière financière, au regard de son expérience professionnelle rappelée au paragraphe 1.1. « *La composition du Conseil et de la Direction Générale du rapport sur le gouvernement d'entreprise* », page 2 de ce rapport sur la gouvernance.

2.1.8. Auto-évaluation des travaux du conseil

Dans la séance du 12 mars 2021, le Conseil a entériné sa décision sur la fréquence de la procédure d'auto-évaluation des travaux du Conseil qui aurait lieu tous les deux ans. Il est précisé que la dernière procédure d'auto-évaluation des travaux du Conseil avait eu lieu en 2020 sous la forme d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Par conséquent, un nouveau questionnaire d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration a été transmis aux administrateurs à la suite du Conseil du 8 avril 2022.

La synthèse des réponses à ce questionnaire d'évaluation a mis en évidence que selon la majorité des administrateurs, la formule de gouvernance et l'équilibre des pouvoirs, la composition du conseil sont jugées satisfaisantes en termes de taille, de compétence des administrateurs et de parité.

Les administrateurs mettaient également en avant la qualité des débats (ordres du jour adaptés aux enjeux de la société et prises en compte des suggestions des administrateurs).

Toutefois, les observations suivantes ont été faites :

- Délais de mise à disposition des documents moyennement satisfaisant (3/5 réponses) ainsi que les informations nécessaires à la préparation et à une participation efficace aux travaux du Conseil (3/5 réponses) et les informations transmises entre 2 séances du Conseil sont moyennement satisfaisantes (4/5 réponses),
- Fréquence et durée des séances ne permettent pas un examen approfondi des thèmes abordés (2/5 réponses),
- Le Conseil n'a pas une assez bonne connaissance de ses concurrents et de leur stratégie (1/5 réponses),
- Le montant des jetons de présence moyennement satisfaisant (3/5 réponses),
- Les administrateurs sont moyennement informés de leurs droits et obligations (1/5) ;
- Satisfaction moyenne de l'évaluation (2/5).

En synthèse, les pistes d'amélioration possibles évoquées par certains administrateurs sont portées sur les délais et la transmissions des informations en amont et après les réunions en Conseil ainsi que l'augmentation des jetons de présence et un accent sur la connaissance des concurrents et la stratégie du Groupe. »

Depuis le transfert sur Euronext Growth, la société n'a plus l'obligation de se soumettre à un code de gouvernance. Toutefois, suivant l'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration, la Société poursuit l'examen au moins une fois tous les deux ans de son fonctionnement et de la préparation des travaux.

Ainsi, une nouvelle auto-évaluation des travaux du Conseil aura lieu en 2024.

2.1.9. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Yves BOUGET	
Président du CA d'HF Company	
Président de LEA Networks	
Président de CIRCE	
Eric TABONE	
Administrateur et Directeur Général d'HF Company	
Annie LUDENA	
Administratrice indépendante d'HF Company	
Olivier SCHUMACHER	
Administrateur indépendant d'HF Company	
Président Mont-Blanc Alpen Stock, société française non cotée	Gérant de la SCI des Crocodiles, société française non cotée
Gérant de Chaptal & Co, société française non cotée	Gérant de SARL La Compagnie de l'an I, société française non cotée
Joël SAVEUSE	
Administrateur indépendant d'HF Company	Advisory board member de Lucky card, société française non cotée
Pauline MISPOULET	
Administratrice indépendante d'HF Company	Présidente du Directoire du Groupe SOCODA, société française non cotée
Présidente de la société EUROCRAFT, société française non cotée	Présidente de la société ADDOK, société française non cotée
Membre du conseil de Surveillance du Groupe Blanchon, société non cotée	
Michèle BELLON	
Administratrice indépendante d'HF Company	Présidente du Comité d'audit de la RATP
Administratrice de la RATP, société française non cotée	Administratrice du Groupe Cahors

2.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale et limitation des pouvoirs du Directeur Général

Mode d'exercice de la Direction Générale

Depuis le 8 avril 2022, Monsieur Yves BOUGET assure les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 8 avril 2022 a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale le dissociant de celui du mandat de Président du Conseil d'Administration. A ce titre, Monsieur Eric TABONE a été nommé Directeur Général.

Limitations de pouvoirs

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général qui sont définis ainsi à l'article 24 alinéas 6 et 7 des statuts de la Société :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. »

Aucun Directeur Général Délégué n'a été désigné.

2.3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 35 des statuts, harmonisé avec le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2015.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.22-10-39 du Code de commerce ;
- (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points et/ou projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de façon à être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

2.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L22-10-11, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière dans le Rapport Financier annuel, dans le chapitre 2, p. 14 et suivantes.
- En cas de non-respect de l'obligation statutaire (article 12 des statuts) de déclaration du franchissement du seuil de 1% en capital ou en droits de vote, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée qui se tiendrait pendant un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote. En dehors de cette disposition, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.

- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est toutefois précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (article 37 des statuts).
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le Rapport Financier annuel, p. xx (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe 1 du présent rapport. A cet égard, il est rappelé que l'Assemblée Générale du 19 juin 2020 aux termes de sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription d'actions à attribuer aux actionnaires en cas d'offre, et que les autorisations et délégations financières en cours sont utilisables en période d'offre publique.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas à notre connaissance d'accords significatifs conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.5. Les conventions règlementées

Nous vous informons deux nouvelles conventions de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ont été conclues au cours du dernier exercice clos.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue entre, d'une part le Président Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une filiale directe ou indirecte.

En outre, nous vous précisons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 24 mars 2023, a procédé à l'examen de chacune des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, à savoir :

- Contrat PLAN d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO) :

Personnes concernées : Monsieur Eric TABONE, Directeur Général

Nature et objet : Votre société a conclu un Contrat de retraite collective d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des cadres et dirigeants de votre société, en ceux compris Monsieur Eric TABONE. Ce contrat PERO a été mis en place à effet du 1^{er} janvier 2021 en remplacement du contrat article 83 du code général des impôts en place depuis 2007 mise en place chez Allianz.

Modalités : Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 8 358€.

Le Conseil a ainsi pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avaient conduit à les autoriser initialement.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

- Convention CIRCÉ :

Convention de services avec la société prestataire CIRCÉ

Convention proposée et autorisée par le conseil d'administration du 10 décembre 2021 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2022

Personne intéressée : Monsieur Yves BOUGET, Président administrateur, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et associé à 100% de la société CIRCÉ.

Nature et objet : Convention de services proposée à l'autorisation du Conseil porte sur : la prestation d'assistance et de conseils dans les domaines administratif, gestion, finance, corporate & juridique, communication et stratégie

Modalités :

Rémunération : paiement de 170.000 € HT annuels pendant toute la durée de la convention.

Durée : contrat à durée déterminée de 5 ans renouvelable.

Exercice 2023 : 170 000 € HT

- Cession du LANPARK :

Personnes concernées : Monsieur Eric TABONE, Directeur Général et Monsieur Yves BOUGET, Président administrateur, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et associé à 100% de la société CIRCÉ.

Nature, objet et Modalités : Il a été conclu une cession pour une valeur d'entreprise de 2 400 000 euros, de la société LANPARK à la société MAXDOL TEAM dont les actions sont détenues, en partie et de manière minoritaire, par Monsieur Yves BOUGET, par le biais de la société CIRCE, et par Monsieur Eric TABONE. Un éventuel complément de prix de 450 000 euros a été convenu.

-Convention assistance :

Personnes concernées : Monsieur Eric TABONE, Directeur Général et Monsieur Yves BOUGET, Président administrateur, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et associé à 100% de la société CIRCÉ. Monsieur Yves BOUGET et Monsieur Eric TABONE exercent, respectivement, un contrôle à la fois indirectement ou directement sur MAXDOL TEAM et indirectement sur LANPARK via leur contrôle de MAXDOL TEAM.

Nature et objet : Il a été conclu une convention d'assistance par HF COMPANY au bénéfice des sociétés LANPARK et MAXDOL TEAM aux fins de fournir des prestations de service à ces dernières consistant en une assistance technique de gestion dans la facturation et son recouvrement, les ressources humaines et paie ainsi que la comptabilité.

Modalités : HF COMPANY facture cette assistance 27 300 € HT annuels répartis entre LANPARK (25 000 € HT) et MAXDOL TEAM (2 300 € HT).

- Convention de sous location :

Personnes concernées : Monsieur Eric TABONE, Directeur Général et Monsieur Yves BOUGET, Président administrateur, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et associé à 100% de la société CIRCÉ.

Nature, objet et Modalités : Il a été conclu une convention de sous-location au bénéfice de HF COMPANY au 14 rue Dora Maar - 37100 TOURS à effet du 1er février 2024 et pour un loyer annuel de 12.000,00 euros HT et Hors Charges entre HF COMPANY et LANPARK.

2.6. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validité

Nature de la délégation et/ou de l'autorisation	Date de l'AG	Durée de la délégation	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31 décembre 2023
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre	17/06/2022	38 mois	17/08/2025	7,5 % du capital au jour de la première attribution	Oui AG du 24/06/2016	-	7,5 % du capital au jour de la première attribution
Délégation pour augmenter le capital en vue de rémunérer les apports en nature	14/06/2023	26 mois	16/08/2025	10% du capital	Oui AG 23/06/2017	-	10% du capital
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du DPS par offre au public	14/06/2023	26 mois	13/08/2025	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances	Oui par l'AG du 23/06/2017	-	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du DPS	14/06/2023	26 mois	13/08/2025	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances	Oui par l'AG du 23/06/2017	-	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances
Autorisation en cas d'émission avec suppression DPS de fixer dans la limite de 10% du capital par an le prix d'émission	14/06/2023	26 mois corollée aux délégations ayant cette durée	Proposée si émission d'actions ordinaires donnant accès au capital de la société ou à l'attribution de titres de créance	limitation du prix d'émission à 10% du capital social	non	non	
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	14/06/2023	26 mois corollée aux délégations ayant cette durée	Proposée si émission d'actions ordinaires donnant accès au capital de la société ou à l'attribution de titres de créance	renvoi aux délégations correspondantes	non	non	
Délégation pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	14/06/2023	26 mois	13/08/2025	20 000 000 €	Oui par l'AG du 23/06/2017	-	20 000 000,00 €
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	14/06/2023	26 mois	13/08/2025	150 000 €	Oui AG du 15/06/2018	-	150 000,00 €
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du code de commerce.	14/06/2023	18 mois	13/12/2024	10% du nombre d'actions composant le K social	oui	oui	1,03% du nombre d'actions composant le K social
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du code de commerce.	14/06/2023	24 mois	13/06/2025	10%	Oui AG du 11/06/21 + CA 31/07/2021 annulation de 3,2% AG	non	10%
Délégation en vue d'émettre des bons de souscriptions d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du DPS	17/06/2022	18 mois	16/12/2023		-	-	
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	14/06/2023	38 mois	13/08/2026	1/3 du capital existant au jour de l'attribution			

* Plafonds communs

** Plafonds communs

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 12 juin 2024. L'avis préalable sera publié au BALO du 22 avril 2024 et l'avis de convocation doit être publié au BALO du 26 mai 2024 au plus tard.

I - RÉPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DÉTENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT DESCRIPTIF :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 19 261 titres représentant 0.61 % du capital de la société au titre du contrat d'animation et 281 449 titres dans le cadre du programme de rachat.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité :	19 261
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	0
- Annulation :	281 449

II - PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 12 juin 2024, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, a autorisé ce dernier, en sa neuvième résolution, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 707 390 €

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital soit 313 826 actions à ce jour, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 19 261 (soit 0.61 % du capital) et 281 449 (soit 8.97 %), le nombre maximum d'actions pouvant encore être achetées sera de 13 116 (soit 0.42 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 12 juin 2024 soit jusqu'au 12 décembre 2026



COMPTES CONSOLIDES 2023

0. Bilan consolidé

ACTIF en K€		Comptes au 31/12/2023			Comptes au 31/12/2022
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	32 819	31 958	861	2 822
<i>Dont : Ecart d'acquisition</i>	1	27 995	27 995		1 567
Immobilisations corporelles (1)	2	5 827	4 536	1 291	1 674
Immobilisations Financières	4	45		45	45
Titres mis en équivalence	3	275		275	415
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		38 966	36 494	2 472	4 956
Stocks	5	1 200	114	1 086	1 636
Clients et comptes rattachés	6	516		516	1 065
Autres créances et comptes de régularisation (2)	7	958		958	1 611
Valeurs Mobilières de Placement	8	19 082	662	18 420	18 972
Disponibilités	8	1 012		1 012	2 593
TOTAL ACTIF CIRCULANT		22 769	776	21 992	25 877
TOTAL GENERAL ACTIF		61 735	37 270	24 465	30 833
<i>(1) crédit bail et construction immobilières</i>					
<i>(2) dont impôts différés actifs</i>				303	303

PASSIF en K€	Notes	Comptes au 31/12/2023	Comptes au 31/12/2022
. Capital émis	9	1 569	1 569
. Prime d'émission		22 130	28 311
. Réserves & Résultat consolidé		(399)	(1 409)
Capitaux propres - part du groupe		23 299	28 472
Intérêts minoritaires			
Provisions	12	130	185
. Provisions sur IFC		60	107
. Provisions sur risques et charges		71	78
. Provisions sur garanties clients		()	
Dettes		1 035	2 177
. Emprunts et dettes financières (1)	10	38	35
. Fournisseurs et comptes rattachés	13	451	826
. Autres dettes et comptes de régularisation (2)(3)	13	546	1 315
TOTAL PASSIF		24 465	30 833
<i>(1) dont concours bancaires courants</i>		3	
<i>(2) dont subventions CB immobilier</i>			
<i>(3) dont impôts différés</i>	11	282	357

Le bilan comparatif est présenté selon le format ANC 2020-01

1. Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	Comptes 31/12/2023	Comptes 31/12/2022
Chiffre d'affaires		5 472	6 432
Autres produits d'exploitation	16	3	33
Achats Consommés		-2 038	-2 299
Charges externes		-1 475	-1 772
Charges de personnel		-2 263	-2 044
Impôts et taxes		-102	-99
Autres charges d'exploitation	16	-20	-28
Excédent Brut d'Exploitation		-423	223
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation		-789	-892
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		12	50
Résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition	16	-1 200	-618
Dépréciations des écarts d'acquisition	17		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-1 200	-618
Produits et charges financiers		645	-823
Dotations nettes exceptionnelles	17	0	82
Autres produits et charges exceptionnels	17	-1 708	1 468
Charge d'impôt	19	112	460
Résultat net des entreprises intégrées	17	-2 151	568
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3	-103	-36
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 254	532
Dont part du groupe		-2 254	532
Dont Intérêts minoritaires		0	0
Nombre d'actions		3 138 261	3 138 261
Résultat par action (en €) :			
* Résultat de base par action		-0,72	0,17
* Résultat dilué par action		-0,79	0,17
Nombre d'actions hors autocontrôle		2 856 812	3 121 179

Le compte de résultat comparatif est présenté selon le format ANC 2020-01.

Tableau de trésorerie consolidé

A partir du Résultat d'exploitation

En K€	Comptes	
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	-1 200	-618
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	780	892
- Provisions inscrites au passif	-3	-50
Résultat brut d'exploitation	-423	224
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	706	-1 111
FLUX NET DE TRESORERIE LIE PAR L'ACTIVITE	283	-887
- Frais financiers	-847	-340
- Produits financiers	1 220	403
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	112	460
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	-12	-166
FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE	756	-531
- Acquisition d'immobilisations	-564	-762
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	550	2 521
- Incidence des variations de périmètre (3)	-228	2
Variation nette des placements court terme	2 000	-7 437
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 758	-5 676
- Dividendes versés par la société mère	-1 562	-3 342
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	-1 323	
- Emissions d'emprunts		
- Remboursements d'emprunts		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-2 885	-3 342
- Incidence liaison haut de bilan	0	0
- Incidence de la variation des taux de change	-4	8
- Incidence des changements de principes comptables		
VARIATION DE LA TRESORERIE	-374	-9 541
Trésorerie d'ouverture	11 135	20 676
Trésorerie de clôture	10 761	11 135
VARIATION DE LA TRESORERIE	-374	-9 541

(1) A l'exclusion de la dépréciation des actifs circulants

(2) Variation par poste détaillée dans le tableau de flux à partir du Résultat net

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Le tableau de trésorerie comparatif est présenté selon le format ANC 2020-01.

2. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2023 :

Variation Capitaux Propres 12-2023	Capital	Primes liées au capital	Réserves Conso.	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	1 569	39 374	-9 942	698	-358	31 342
Affectation du résultat de l'exercice N-1			698	-698		0
Dividendes versés		-3 350	8			-3 342
Augmentation de capital						
Variation de l'auto-contrôle			0			
Changement de méthodes comptables			0			0
Variation des taux de change	0		18	0		18
Part du groupe dans le résultat			0	532		532
Autres mouvements	0	-7 712	7 634	0		-78
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	1 569	28 311	-1 583	532	-358	28 472
Affectation du résultat de l'exercice N-1			532	-532		0
Dividendes versés		-1 569	8			-1 561
Augmentation de capital						
Variation de l'auto-contrôle			0		-1 323	-1 323
Changement de méthodes comptables			0			0
Variation des taux de change	0		-106	0		-106
Part du groupe dans le résultat			0	-2 254		-2 254
Autres mouvements	0	-4 612	4 683	0		71
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	1 569	22 130	3 534	-2 254	-1 680	23 299

3. Annexe aux comptes consolidés

La publication présente concerne les comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 du Groupe HF Company, dont la société mère est HF Company.

3.1. Événements marquants de l'exercice 2023

3.1.1. Événements marquants

Nos entreprises ont été pénalisées pendant toute l'année 2023.

La société LEA Networks a été pénalisée par la forte augmentation des taux d'intérêt entraînant une politique de réduction du BFR de ses plus gros clients. Au cours de l'exercice 2023, Les clients de LEA Networks ont systématiquement reporté ou annulé leurs commandes. De plus, l'activité a été aussi plus restreinte en raison de la fin d'un contrat de prestations d'ingénierie pour un équipementier Belge.

La société LANPARK a été pénalisée par l'arrêt total des certifications G3 en raison du retard de la sortie de la version du protocole de communication G3. Ce protocole hybride (CPL+Radio) développé par l'alliance G3 a été validée seulement en septembre entraînant aucune certification sur les trois premiers trimestres.

Hf Company a signé en octobre un compromis de vente pour céder son siège social pour un montant de 2.75 M€. La société LANPARK et HF COMPANY ont marqué leur intérêt pour une prise à bail dans un immeuble sis 14 rue Dora Maar à Tours.

Il a été conclu une cession pour une valeur d'entreprise de 2 400 000 euros, de la société LANPARK à la société MAXDOL TEAM dont les actions sont détenues, en partie et de manière minoritaire, par Monsieur Yves BOUGET, par le biais de la société CIRCE, et par Monsieur Eric TABONE. Un éventuel complément de prix de 450 000 euros a été convenu.

3.1.2. Évolution du périmètre

Au 1^{er} janvier 2023, la société LEA SHENZHEN a été liquidée et retirée du périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2023, la société LANPARK a été cédée, et sort donc du périmètre consolidé à cette date.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 :

Société mère	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social
HF COMPANY	SA	405 250 119	Node Park Touraine - 37 310 Tauxigny	1 569 131,00 €

Sociétés	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital Social	% de contrôle	Méthode de consolidation
LEA Networks	SAS	428 781 462	Energy Park - Bât. 6 - 132 Blvd. de Verdun 92 413 COURBEVOIE CEDEX	807 289 €	100%	IG
LEA ASIA	Ltd	878070	Units 1702-1706, 17/F., Kinwick Centre 32 Hollywood Road, Hong Kong	15 000 \$	100%	IG
LEA NETWORKS	LLC		6264 Oakton Street Morton Grove, IL 60053	0\$	100%	IG
LANPARK (cédée au 31/12/2023)	SAS	492 796 362	Node Park Touraine - 37310 TAUXIGNY	100 000 €	100%	IG
Netinovo	Joint-venture		Units 1702-1706, 17/F., Kinwick Centre 32 Hollywood Road, Hong Kong	10 000 HKD	20%	MEE

Quand la forme juridique d'une société filiale détenue à 100% nécessite la détention par un mandataire d'au moins une action, les actions détenues par ce mandataire sont comptées avec celles du groupe pour la détermination des pourcentages de détention.

3.1.3. Principes comptables et méthode d'évaluation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises prévues par le règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 applicable depuis le 1^{er} janvier 2022. Il s'agit du deuxième exercice pour lequel le groupe applique ce référentiel, les comptes consolidés étant jusqu'à la clôture annuelle au 31/12/2020, établis selon les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Principes généraux :

Les comptes consolidés ont été préparés dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de méthodes comptables homogènes au sein du groupe et selon la convention des coûts historiques, sous réserve des exceptions relatives aux règles de réévaluation.

Base de préparation des états financiers :

Les comptes du groupe HF Company sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés
Les comptes des sociétés étrangères consolidées sont retraités pour se conformer aux principes comptables du groupe.

Méthodes de consolidation :

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint, avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le groupe, mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Conversion des opérations en devises :

Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement et de présentation du groupe.

Les comptes des filiales du groupe dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'année ;
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en composante distincte des capitaux propres.

3.1.3.1. Méthodes Comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à tous les exercices présentés.

a) Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition
L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé en immobilisations incorporelles. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti, ce qui est le cas pour les écarts d'acquisition constatés depuis 2004 dans le groupe.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité conduit à définir les secteurs d'activité ou UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) et depuis la cession de l'activité METRONIC et la cessation d'activité de Vector, il n'y a plus qu'un secteur d'activité.

- Activité Digital Broadband,

b) Autres Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) et les frais de formation externes afférentes aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation.

Marques et licences

Les marques et licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, de 10 ans.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges.

Logiciels

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et des coûts encourus pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (entre 1 et 3 ans). Les dépenses de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont engagées

Les Frais de Recherche et Développement (R&D)

Dans les comptes sociaux, les frais de développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Dans les comptes consolidés en normes française, selon le règlement ANC 2020-01 (art 272-6), les frais de développement doivent être obligatoirement inscrits à l'actif du bilan consolidé dès lors que les conditions énumérées par le PCG (art 212-3) sont remplies.

- Démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

L'amortissement des frais de développement est calculé de manière linéaire sur 5 ans maximum à partir de la première commercialisation de l'actif créé (ou de sa première utilisation à des fins commerciales ou de production) sauf information indiquant une durée de vie sensiblement différente.

c) Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Installations générales, Agencements ; 5 à 10 ans
- Matériels & outillages : 5 à 10 ans
- Matériel du bureau & Informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

d) Contrats de location

En normes françaises, le règlement ANC 2020-01 art 272-2 et 282-2 prévoit l'inscription au bilan des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés. Les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont comptabilisés

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Après analyse, l'ensemble des contrats de location de véhicules ou d'équipements ne répondent pas à cette définition, et sont donc considérés comme des contrats de location simple.

e) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur cot historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est inférieure à la valeur d'utilité appréciée sur la base de différents critères, tels que la valeur de marché et les capitaux propres.

f) Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe sont évalués, à la clôture de l'exercice, selon les mêmes principes que les titres de participation.

g) Stocks

Les stocks de matières première, composants et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition avec la méthode du coût moyen pondéré, les frais accessoires d'achat étant incorporés au prix moyen. Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient de production, selon la méthode du prix moyen pondéré, et incluent les coûts d'assemblage, le coût des composants et autres frais accessoires.

Lorsque la valeur vénale à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation des stocks est effectuée à concurrence de la différence. Pour les stocks obsolètes, des analyses sont faites régulièrement référence par référence en fonction de l'ancienneté des produits et de leur niveau de vente.

h) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance.

Une dépréciation des créances clients est constatée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours), constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation.

Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de provision.

i) Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet, si nécessaire, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres de même nature afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

Ces actifs financiers comprennent les titres de placement que le Groupe a l'intention de conserver durablement (EMTN) jusqu'à leurs termes, et ceux qui sont cessibles à court terme (SICAV, FCP, actions). Ils sont détenus en vue de collecter des flux de trésorerie contractuels et des flux résultant d'une cession. Ces flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements en principal et intérêts.

En normes françaises, ces actifs financiers classés en autres immobilisations financières ou en équivalent de trésorerie font l'objet d'une évaluation à la clôture selon leur valeur de marché, les moins-values font l'objet d'une dépréciation en compte de résultat, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

j) Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprends les liquidités, les dépôts bancaires à vue. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts & dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

k) Provisions

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles, dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable. Quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contrepartie au moment de la clôture des comptes, mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

l) Engagements de retraite

Le groupe évalue et constitue ses provisions pour engagement de retraite constitués par les indemnités de fin de carrière du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de départ à la retraite. Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31/12/2023 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3.6%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 65 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

m) Instruments financiers dérivés et Couverture de change

En normes françaises, selon le règlement ANC 2020-01 art 282-2, la comptabilité de couverture est obligatoire dès lors qu'une relation de couverture existe en gestion et documentée. En comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie), l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune écriture comptable spécifique à la couverture. L'instrument non dérivé de couverture (créance, dette ou trésorerie) est réévalué au bilan à la clôture tant que l'élément couvert n'est pas réalisé. *A contrario*, les instruments dérivés de couverture ne sont pas réévalués au bilan (engagements hors bilan) tant que l'élément couvert n'est pas réalisé.

Le groupe gère des risques de marché liés aux variations des cours de change en USD, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats de change à termes.

n) Écarts de conversion Actif et Passif

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture, sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la revalorisation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture.

o) Résultat courant et Résultat exceptionnel

En normes françaises, il y a obligation de distinguer le résultat courant et le résultat exceptionnel.

Cependant le PCG ne fournit pas de définition précise du résultat exceptionnel. Il a été décidé de classer en résultat exceptionnel les opérations selon le plan de compte du PCG

3.2. Détail des autres postes des comptes consolidés

Note 1 - Immobilisations incorporelles

■ Décomposition des immobilisations incorporelles :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs brutes des écarts d'acquisition	27 995	30 295
Amortissements et dépréciations des Ecarts d'Acquisition	-27 995	-28 728
Valeurs nettes des écarts d'acquisition	0	1 567
Valeurs brutes des frais de développement	3 902	15 600
Amortissements des frais de développement	-3 077	-14 381
Valeurs nettes des frais de développement	825	1 218
Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles	923	2 009
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-886	-1 972
Valeurs nettes des autres immobilisations incorporelles	37	37
Total des immobilisations incorporelles brutes	32 819	47 903
Total des amortissements et dépréciations	-31 958	-45 081
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	861	2 822

■ Variations des immobilisations incorporelles :

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2022	47 904	-45 081	2 822
Augmentations :	535	-640	-105
Dont Ecarts d'Acquisition			
Dont frais de développement	516	-625	-109
Dont autres immobilisations incorporelles	19	-15	4
Diminutions :	10 504	-10 504	0
Dont Ecarts d'Acquisition			0
Dont frais de développement	10 171	-10 171	0
Dont autres immobilisations incorporelles	333	-333	0
Variation de périmètre	-5 115	3 259	-1 856
Au 31 décembre 2023	32 819	-31 958	861

Les investissements de l'année 2023 s'élèvent à 535 K€. Ils sont constitués de l'activation des frais de R&D pour 516 K€. Sur ces investissements, LEA Networks en a réalisé 68 %.

■ Détail des frais de développement par sociétés :

Les frais de développement immobilisés par société, au 31 décembre 2023, sont les suivants :

En K€	LAN	LEA	TOTAL
Valeur brute 31/12/2022	1 875	13 724	15 600
activation 2023	168	348	516
sorties 2023		-10 171	-10 171
Variation de périmètre	-2 043		-2 043
Valeur brute 31/12/2023	0	3 902	3 902
Amortissements 31/12/2022	-1 606	-12 775	-14 381
dotation exercice 2023	-152	-473	-625
sorties 2023		10 171	10 171
Variation de périmètre	1 758		1 758
Amortissements 31/12/2023	0	-3 077	-3 077
Valeur nette 31/12/2022	269	949	1 218
Valeur nette 31/12/2023	0	825	825

■ Détail des Écarts d'Acquisition :

Les écarts d'acquisition nets par société, au 31 décembre 2023, sont les suivants :

Sociétés	Valeur nette 31/12/2022	Variation du périmètre	Variation	Provisions pour dépréciations	Valeur nette 31/12/2023
LEA Networks	0				0
LANPARK (scission)	1 567	-1 567			0
LEA Networks LLC (USA)	0				0
Total	1 567	-1 567	0	0	0

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité conduit à définir l'unique UGT :

- UGT Haut Débit / (Digital Broadband) : regroupement des métiers Réseaux Haut Débit et CPL,

UGT	BROADBAND	Total
Ecarts d'Acquisition net 2021	1 567	1 567
Variations		0
-Reclassement		0
Variation de périmètre		0
Ecarts d'Acquisition net 2022	1 567	1 567
Variations		0
-Reclassement		0
Variation de périmètre	-1 567	-1 567
Ecarts d'Acquisition net 2023	0	0
Ecarts d'Acquisition net par UGT	0	0

Conformément au règlement ANC 2020-01, la survenance d'indice de pertes de valeurs oblige à tester les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est illimitée. Le cas échéant, ces tests ont d'abord pour conséquence une dépréciation irréversible des écarts d'acquisition, et parfois au-delà une provision réversible des autres actifs si la valeur recouvrable des cash-flows futurs devient inférieure à sa valeur comptable.

Cette analyse a conduit à déprécier les écarts d'acquisition des sociétés des activités LEA Networks en 2020.

■ Détail des sorties d'immobilisations incorporelles par activité :

En K€	Broadband	Corporate	Total
Valeurs brutes	10 171		10 171
Amortissements et provisions	-10 171		-10 171
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations incorporelles	0	0	0

Note 2 - Immobilisations corporelles

■ Décomposition des immobilisations corporelles :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs brutes des terrains et constructions	3 406	3 406
Amortissements	-2 134	-1 978
Valeurs nettes des terrains et constructions	1 272	1 428
Valeurs brutes des installations techniques	1 860	3 834
Amortissements	-1 857	-3 676
Valeurs nettes des installations techniques	3	158
Valeurs brutes des autres immobilisations corporelles	561	729
Amortissements	-545	-640
Valeurs nettes des autres immobilisations corporelles	16	89
Total des immobilisations corporelles brutes	5 827	7 968
Total des amortissements	-4 536	-6 294
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	1 291	1 674

■ **Variations des immobilisations corporelles :**

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2022	7 968	-6 294	1 674
Augmentations :	27	-223	-196
Dont terrains et constructions	0	-156	-156
Dont installations techniques	22	-45	-23
Dont autres immobilisations corporelles	5	-22	-17
Diminutions :	0	0	0
Dont terrains et constructions	0	0	0
Dont installations techniques	0	0	0
Dont autres immobilisations corporelles	0	0	0
Variation de périmètre	-2 168	1 981	
Au 31 décembre 2023	5 827	-4 536	1 291

■ **Détail des sorties d'immobilisations corporelles par activité :**

En K€	Digital Broadband	Corporate	Total
Valeurs brutes		0	0
Amortissements et provisions		0	0
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations corporelles	0	0	0

Note 3 – Titres mis en équivalence

La société Netinovo Technologies Limited (Netinovo) est une structure issue d'un contrat de joint-venture conclu en mai 2008 entre la société Hong Kong Treasure Investment Limited et la société LEA Asia Ltd. La détention par ces deux sociétés était égalitaire (50 % - 50 %).

Au 1^{er} novembre 2022, la Société LEA Asia Ltd. a cédé 30% des titres de la Joint-Venture à son partenaire, modifiant la détention à 20% pour LEA Asia et 80% pour HK Treasure Investment Ltd.

Netinovo détient à 100 % une filiale, usine basée à Shenzhen (Chine) et produisant des produits liés au pôle Digital Broadband.

Ce sous-groupe (holding + usine) a été intégré dans le périmètre au cours de l'exercice 2016 car les flux économiques avec ce partenaire sont devenus significatifs de même que les résultats du sous-groupe.

Etant une coentreprise, le sous-groupe Netinovo a été intégré selon la méthode de la mise en équivalence.

Compte tenu du mode de gouvernance, d'organisation, et notre influence notable mais non conjointe ou exclusive. Nous avons décidé au cours de l'exercice 2022 de réduire notre participation dans cette société reflétant notre réel niveau de contrôle.

La mise en équivalence du sous-groupe Netinovo a les impacts suivants sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 (en K€) :

Titres mis en équivalence	275
Réserves groupe	378
Résultat groupe	-103

Note 4 - Immobilisations financières et autres actifs financiers

Les participations et les autres titres immobilisés sont présentés pour leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

■ **Décomposition des actifs financiers :**

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation		
Provisions pour dépréciation		
Valeurs nettes des titres de participation	0	0
Autres immobilisations financières	45	45
Provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	45	45
Total des immobilisations financières brutes	45	45
Total des provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes des actifs financiers	45	45

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements versés.

■ **Variations des actifs financiers :**

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2022	45	0	44
Augmentations :	2	0	2
Dont Titres de participation	0		0
Dont Autres immobilisations financières	2		2
Diminutions :	0	0	0
Dont Titres de participation			0
Dont Autres immobilisations financières	0		0
Dont Reclassement EMTM			0
Variation de périmètre	-1		-1
Au 31 déc 2023	45	0	45

Note 5 - Stocks

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Stocks	1 200	1 793
Provisions pour dépréciation	-114	-156
Valeurs nettes des stocks	1 086	1 636

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

■ **Variations des stocks :**

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2022	1 793	-156	1 636
Augmentations	0		0
Diminutions	-593	42	-550
Ecart de conversion			0
Variation de périmètre			0
Au 31 décembre 2023	1 200	-114	1 086

■ **Provisions pour dépréciation des stocks par activité :**

En K€	Digital Broadband	Total
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2022	-156	-156
Dotations		0
Reprise	42	42
Variation de périmètre		0
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2023	-114	-114

Note 6 - Créances clients

Il n'existe pas de créance dont l'échéance est à plus de 1 an.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	516	1 065
Provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes des créances clients	516	1 065

Conformément aux règles groupe, les échantillons et les créances contentieuses sont provisionnés à 100%. Les créances litigieuses sont provisionnées à 100% lorsque le retard non expliqué excède 6 mois. Il n'y a pas de provision sur les créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2023.

■ **Balance âgée clients pour les créances échues non provisionnées :**

En K€	Antérieur	2021	2022	2023				Total
				< 30 j	> 30 j	> 60 j	> 90 j	
Créances clients échues non provisionnées	0	0	0	95	1	0	14	111
Créances clients provisionnées								0
Créances clients non échues								405
Total								516

Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation

Il n'existe pas de créance dont l'échéance est à plus de 1 an.

Valeurs nettes (K€)	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes versés	19	
Créances sociales et sur le personnel	0	
Créances sur l'Etat	423	1 113
Autres Créances (1)	87	60
Impôts différés Actif	303	303
Compte de régularisation	125	125
Provisions pour dépréciation des créances		
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	3	10
Total	958	1 611

(1) Les autres créances sont composées essentiellement des débiteurs divers.

Note 8 - Disponibilités et VMP

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement (VMP)	9 330	11 357
Provisions pour dépréciation des VMP	-662	-927
Comptes et dépôts à terme (Equivalent trésor)	9 752	8 542
Disponibilités	1 012	2 593
Concours bancaires courants	-3	0
Total net	19 430	21 565

Les VMP sont constituées de

- 9.8 M€ de contrats de dépôts négociables et à terme après prise en compte des intérêts courus.
- 1.5 M€ d'EMTN négociables provisionnées à hauteur de 0.2 M€ selon leur cotation
- 7.9 M€ de SICAV en actions provisionnées à hauteur de 0.5 M€ seules les moins-values latentes ont fait l'objet d'une provision.

Les dépôts à terme sont garantis avec une rémunération évoluant par palier en fonction de la date de sortie. Ce sont des équivalents de trésorerie car ce sont des placements à court terme. De plus, ces contrats sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie puisque les conditions de remboursement anticipé sont décrites dans les contrats.

Note 9 - Capital social

Le capital social de HF Company est divisé en 3 138 261 actions de 0,5 € chacune soit 1 569 130.50 €.

Note 10 - Dettes financières

En K€	31/12/2023	moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit					
Autres dettes financières	35		35		35
Dettes financières locatives					
ICNE	3		3		0
Dettes financières non courantes	35		35	0	35
Concours bancaires courants	3				
Dettes financières locatives					
Effets escomptés non échus					
Emprunts auprès des établissements de crédit					
Dettes financières courantes	3				
Endettement du groupe	38		35	0	35

Les autres dettes financières ne comprennent que les dépôts de garantie reçu sur bail locatif avec des sociétés hors groupe.

Note 11 - Impôts différés actifs et passifs

■ Ventilation de l'impôt différé par grande nature :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés actifs	303	303
Impôts différés passifs	(282)	(357)
Impôts différés nets	20	(54)

■ Ventilation de l'impôt différé par poste :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Décalage fiscal et report déficitaire	227	250
Activation frais Recherche & Développement	(206)	(305)
Retraitement IFRS : IFRIC 21		
Provisions internes et autres provisions		
ID liés à des acquisitions de sociétés antérieures		
ID liés aux mouvements de périmètre		
Dont :Crédit bail		
Dont : Profit sur stock		
Autres		
Total	20	(54)

L'impôt différé a été déterminé selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les taux retenus sont les suivants :

- 25 % pour les impôts différés sur la France

En pratique, il n'y a pas d'impôts différés constatés sur nos filiales étrangères.

De même, lorsque les déficits fiscaux sont considérés comme récupérables dans un proche avenir, ils sont constatés dans les comptes consolidés à l'actif. Au 31 décembre 2023 aucun déficit n'est activé.

Note 12 - Provisions pour risques et charges

(En K€)	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision consommée)	Reprise de l'exercice (provision non consommée)	Variation du périmètre ou autres mouvements	Incidences des changements de méthodes	31/12/2023
Provisions pour litiges	68						68
Provisions pour risques	10	3	-10				3
Provisions IDR	107	9	-12		-44		60
Provisions pour garantie clients	0						0
Total provisions	185	12	-22	0	-44	0	130
Impact compte de résultat (K€) :							
Provisions d'exploitation	107	0	-12		0	0	60
Provisions hors exploitation	78	12	-10	0	-44	0	71

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles, dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable. Quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contrepartie au moment de la clôture des comptes, mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

La provision pour indemnité de départ en retraite a s été réactualisée au 31 décembre 2023 avec un taux d’actualisation de 3.6%.

■ **Détail des provisions pour risques & charges par activité :**

en K€	Digital Broadband	Corporate	TOTAL
Provision pour litiges au 31/12/2022	68	0	68
Dotations			0
Reprises	0		0
Variation de périmètre			0
Provision pour litiges au 31/12/2023	68	0	68
Provision pour risques au 31/12/2022	10	0	10
Dotations	3		3
Reprises	-10		-10
Variation de périmètre			0
Provision pour risques au 31/12/2023	3	0	3
Provision IDR au 31/12/2022	95	12	107
Dotations	9	0	9
Reprises		-12	-12
Variation de périmètre	-44		-44
Provision IDR au 31/12/2023	60	0	60

Note 13 - Fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs & Comptes rattachés	451	826
Dettes fiscales et sociales	213	653
Clients créditeurs	0	150
Autres dettes	0	2
Avances financières		
Impôts différés	282	357
Dividende à payer		
Comptes de régularisation	50	154
Total	997	2 142

Note 15 – Chiffre d’affaires

Le chiffre d’affaires 2023 du Groupe provient en quasi-totalité de la vente de produits et services auprès d’opérateurs et équipementiers Telecom et Energie dont les 5 premiers clients représentent sur l’année 2023 près de 57% du chiffre d’affaires consolidé. Le Groupe estime que deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d’affaires consolidé.

Les contrats avec les clients sont signés pour une durée supérieure à un an et sans engagement de volume (contrat cadre) et font l’objet d’avenants. En règle générale, il n’existe dans ces contrats qu’une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client (la vente et la livraison n’étant pas des obligations de performance distinctes dans le cadre du contrat).

La comptabilisation du chiffre d’affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l’actif (produits) est transféré au client, soit généralement à la date d’expédition dans le cas des ventes de produits.

Le chiffre d’affaires du Groupe s’établit à 5 472 M€ en 2023, A périmètre égal, le chiffre d’affaires est en diminution de 15 % par rapport à l’année 2022.

Note 16 - Résultat d'Exploitation

Le résultat d'exploitation, de – 1 200 K€, inclut les autres produits et charges pour - 17 K€. Ces autres produits et charges se décomposent entre les autres produits pour 1 K€, les charges pour 20 K€ et des subventions d'exploitation pour 1 K€.

En K€	Comptes 31/12/2023	Comptes 31/12/2022
Apurement de comptes fournisseurs et clients	0	0
Subventions d'exploitation reçues	1	5
Créances irrécouvrables		
Transferts de charges	2	21
Autres produits d'exploitation	1	7
Autres charges d'exploitation	-20	-28
Total	-17	5

■ Subventions publiques reçues :

Le groupe HF Company a reçu une subvention de 1 K€ au cours de l'année 2023 liées aux contrats d'apprentissage.

Note 17 - Résultat Exceptionnel

Le résultat Exceptionnel au 31 décembre 2023 est de – 1 708 k€, et comprend essentiellement la moins-value consolidée sur la cession du LANPARK pour 1.6 M€ et 0.1 M€ sur l'amortissement exceptionnel des sorties de projets R&D.

■ Détail des autres produits et charges exceptionnels :

En K€	Comptes 31/12/2023	Comptes 31/12/2022
Provisions s/Litiges et transactions sociaux		
Résultat de cession d'éléments d'actif	-1 613	1 634
Amortissements Exceptionnels s/ immos incorp. & corp. (1)	-83	
Autres produits exceptionnels	0	83
Dont produits litiges/transaction Commerciaux		
Dont gain change exceptionnel sur abandon créance IG		
Dont Subvention d'Invest versé au Résultat (CB Metronic)		
Autres charges exceptionnelles	-12	-167
Dont plan Licenciement pôle Industrie		
Dont Charges démentellement site Vector		
Dont Autres charges Exceptionnelles courantes		
Total	-1 708	1 550

(1) passage en charges des montants de R&D préalablement activés sur des projets abandonnés au cours de l'exercice. Néant.

Note 18 - Résultat financier

En K€	Comptes 31/12/2023	Comptes 31/12/2022
Revenus des équivalents de trésorerie	299	66
Autres produits financiers (1)	1 757	337
. Produits financiers	2 056	403
Charges d'intérêt sur opérations de financement	0	-1
Dépréciation de titres non consolidés		
Autres charges financières (1)	-1 410	-1 225
. Charges financières	-1 411	-1 226
Autres produits et charges financiers	645	-823
Résultat financier net	645	-823

(1) Les autres charges et produits financiers concernent les VMP et EMTN et se décomposent ainsi :

Les autres Produits comprennent 156 k€ de dividendes, 708 k€ de produits ce cessions de VMP et 833 k€ de reprise de provision pour dépréciation des VMP et EMTN, un gain de 40 k€ de boni de liquidation de LEA Shenzhen.

Les autres charges comprennent 836 k€ de pertes sur cessions de VMP, 564 k€ de provision pour dépréciation des VMP.

Soit une perte nette sur cessions de VMP de 128 k€ et une reprise nette de provision pour dépréciation des VMP de 269 k€.

Note 19 - Charge d'impôt

L'impôt enregistré en résultat s'analyse comme suit :

En K€	Comptes 31/12/2023	Comptes 31/12/2022
Résultat d'Exploitation	-1 200	-618
Résultat Exceptionnels	-1 708	1 550
Résultat Financier	645	-823
Impôt exigible	98	226
Impôt différé	14	233
Total	-2 151	568

Note 20 – Attribution d'actions gratuites

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été voté à la date de publication de ce rapport financier.

Note 21 - Les engagements hors bilan

Les couvertures mises en place par HF Company pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont été soldées au 1^{er} semestre 2022. Le groupe n'utilise plus d'instrument de couverture de change ou de taux.

en K€/KUSD	2023				2022
	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances cédées non échues					
Nantissement hypothèques et suretés réelles :	0			0	0
- couvertures de taux					
Aval, cautions et garanties K USD	0	0	0		0
Aval, cautions et garanties K€	0			0	0
Autres engagements donnés :					
- locations mobilières	31	14	18		8
- locations immobilières	317	226	91		229

Note 22 - Transactions entre parties liées

■ Créances et dettes relatives aux parties liées (Bilan) :

En K€	Comptes 31/12/2023			Comptes 31/12/2022		
	Société mère	Filiales	Total	Société mère	Filiales	Total
Actif :			2 212			
Immobilisations financières			0		12	12
Stocks			0			
Créances clients et comptes rattachés	30	98	128	57	49	106
Comptes courants actifs		2 084	2 084		3 446	3 446
Passif :			2 212			
Dettes financières diverses			0	12	0	12
Dettes fournisseurs		128	128		98	98
Comptes courants passifs	275	1 809	2 084	1 682	1 772	3 454
Autres dettes			0			

■ Transactions relatives aux parties liées (Compte de résultat) :

En K€	Comptes 31/12/2023			Comptes 31/12/2022		
	Société mère	Filiales	Total	Société mère	Filiales	Total
Chiffre d'affaires et autres produits	88	461	549	291	635	926
Coûts d'approvisionnement		-762	-762		569	569
Autres charges d'exploitation		-160	-160		256	256
Charges de personnel	2	-27	-25		71	71
Dotations aux amortissements et provisions			0		0	
Produits et charges financiers	-21	21	0		2	2
Produits et charges exceptionnels			0			

Note 23 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2023 sont :

Catégories	Femmes		Hommes		Total		
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	Toutes
Cadres & assimilés		1		20	0	21	21
Employés	10	1	1	2	11	3	14
Contrat de qualification					0	0	0
Total	10	2	1	22	11	24	35

Note 24 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique

Pour le Groupe HF Company, l'information sectorielle est axée sur les informations financières présentées périodiquement aux organes de décision du Groupe, à savoir la distinction désormais entre les activités industrielles et de services du pôle Digital Broadband.

- L'activité **Broadband Industrie** : ce métier inclut les activités de fabrication de solutions Réseaux Haut-Débit. Elle regroupe les sociétés suivantes : LEA Networks SA, LEA ASIA, LEA Networks LLC
- L'activité **Broadband Service** : ce métier inclut les prestations de tests et certifications de produits et protocole réseau « fibre », « cpl-g3 », et des prestations de services de mesure et métrologie gaz. Cette activité est couverte par le LANPARK SAS.

- L'activité **Corporate**, correspond à l'activité de la Holding : HF Company SA.

Les opérations présentées ci-après sont obtenues après élimination des opérations intragroupes.

■ Répartition du CA par activité et zone géographique :

Au 31 dec 2023 en K€	Digital Broadband	Corporate	TOTAL
Chiffre d'affaires brut	6 525	275	6 800
- Chiffre d'affaires intragroupe	-1241	-88	-1328
= Chiffre d'affaires externe	5 285	187	5 472
dont			
<i>Chiffre d'affaires Europe</i>	<i>3 168</i>	<i>187</i>	<i>3 355</i>
<i>Chiffre d'affaires Asie - Océanie</i>	<i>772</i>		<i>772</i>
<i>Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient</i>	<i>1</i>		<i>1</i>
<i>Chiffre d'affaires Amérique</i>	<i>1344</i>		<i>1344</i>
Chiffre d'affaires par zone géographique	5 285	187	5 472

Au 31 dec 2022 en K€	Digital Broadband	Corporate	TOTAL
Chiffre d'affaires brut	6 814	247	7 061
- Chiffre d'affaires intragroupe	-629		-629
= Chiffre d'affaires externe	6 185	247	6 432
dont			
<i>Chiffre d'affaires Europe</i>	<i>3 262</i>	<i>247</i>	<i>3 509</i>
<i>Chiffre d'affaires Asie - Océanie</i>	<i>1 435</i>		<i>1 435</i>
<i>Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient</i>			<i>0</i>
<i>Chiffre d'affaires Amérique</i>	<i>1 488</i>		<i>1 488</i>
Chiffre d'affaires par zone géographique	6 185	247	6 432

■ Comptes de Résultat par secteur d'activité :

Résultat par activité - 12/2023	Corporate	Digital Broadband	Total
Chiffre d'affaires	187	5 285	5 472
Autres produits d'exploitation	1	2	3
Achats consommés	0	-2 038	-2 038
Charges de personnel	-845	-1 418	-2 263
Autres charges d'exploitation	-289	-1 207	-1 495
Impôts et taxes	-62	-39	-102
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-150	-627	-777
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 158	-42	-1 200
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 158	-42	-1 200
Charges et produits financiers	608	37	645
Opérations financières Intra-Groupe	-21	21	0
Charges et produits exceptionnels	-1 388	-321	-1 708
Opérations exceptionnelles Intra-Groupe			
Impôt sur les bénéfices	-26	138	112
Résultat net des entreprises intégrées	-1 985	-166	-2 151
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-103	-103
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 985	-268	-2 254
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)	-1 985	-268	-2 254

Résultat par activité - 12/2022	Corporate	Digital Broadband	Total
Chiffre d'affaires	247	6 185	6 432
Autres produits d'exploitation	22	11	33
Achats consommés	2	-2 301	-2 299
Charges de personnel	-484	-1 560	-2 044
Autres charges d'exploitation	-331	-1 469	-1 800
Impôts et taxes	-72	-27	-99
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-189	-653	-842
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-805	187	-618
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-805	187	-618
Charges et produits financiers	-818	-5	-823
Opérations financières Intra-Groupe	-2	2	0
Charges et produits exceptionnels	1 634	-84	1 550
Opérations exceptionnelles Intra-Groupe			
Impôt sur les bénéfices	337	122	460
Résultat net des entreprises intégrées	346	222	568
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-36	-36
Résultat net de l'ensemble consolidé	346	186	532
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)	346	186	532

■ Bilan par secteur d'activité :

Bilan par activité - 12/2023	Corporate	Digital broadband	Total
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	5	856	861
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 277	13	1 291
Immobilisations financières	17	28	45
Titres mis en équivalence		275	275
Titres intra-groupe	42 767	-42 767	0
Total Actif Immobilisé	44 067	-41 595	2 472
Stocks et en-cours		1 086	1 086
Clients et comptes rattachés	13	503	516
Autres créances et comptes de régularisation	816	142	958
Valeurs mobilières de placement	18 420	0	18 420
Disponibilités	845	168	1 012
Total Actif	64 160	-39 695	24 465
Capital	1 569	0	1 569
Primes liées au capital	22 130	0	22 130
Ecart de réévaluation			
Réserves et résultat consolidé	44 119	-40 409	3 711
Autres	-4 110	0	-4 110
Total Capitaux Propres	63 708	-40 409	23 299
Intérêts hors groupe		0	0
Autres fonds propres	0		0
Provisions	0	130	130
Emprunts et dettes financières	35	3	38
Fournisseurs et comptes rattachés	147	304	451
Autres dettes et comptes de régularisation	25	521	546
Opérations Intra-Groupe	245	-245	0
Total Passif	64 160	-39 695	24 465

Bilan par activité au 31/12/2022 Normes Françaises	Corporate	Digital broadband	Total
Immobilisations incorporelles	7	2 816	2 822
Dont Ecart d'acquisition	0	1 567	1 567
Immobilisations corporelles	1 434	240	1 674
Immobilisations financières	17	28	45
Titres mis en équivalence		415	415
Titres intra-groupe	46 367	-46 367	0
Total Actif Immobilisé	47 825	-42 869	4 956
Stocks et en-cours		1 636	1 636
Clients et comptes rattachés	50	1 015	1 065
Autres créances et comptes de régularisation	1 421	189	1 611
Valeurs mobilières de placement	18 972	0	18 972
Disponibilités	2 060	533	2 593
Total Actif	70 328	-39 495	30 833
Intérêts hors groupe		0	0
Autres fonds propres	0		0
Provisions	12	173	185
Emprunts et dettes financières	35	0	35
Fournisseurs et comptes rattachés	104	722	826
Autres dettes et comptes de régularisation	73	1 242	1 315
Opérations Intra-Groupe	1 254	-1 254	0
Total Passif	70 328	-39 495	30 833

■ Informations complémentaires :

Chiffre d'affaires net par métiers et par pays d'implantation des filiales :

En K€ au 31/12/2023	France	Europe	Asie	Etats-Unis	Total
Digital Broadband	4 097	0	298	890	5 285
Corporate	187				187
Total	4 284	0	298	890	5 471

En K€ au 31/12/2022	France	Europe	Asie	Etats-Unis	Total
Digital Broadband	4 253	0	450	1 482	6 185
Corporate	247				247
Total	4 500	0	450	1 482	6 432

Degré de dépendance à l'égard des clients importants :

Deux clients représentent plus de 10 % de Chiffre d'affaires individuel, au 31 Décembre 2023 : M-Net (Allemagne) et NOKIA (Finlande).

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ORCOM Audit
2 avenue de Paris
45000 Orléans

DELOITTE & ASSOCIES
19 rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

HF COMPANY

Société anonyme

14, rue Dora Maar

37100 Tours

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société HF COMPANY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HF COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies

peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Orléans et Tours, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes
Orcom Audit

Jean-Marc LCONTE

Deloitte & Associés

Antoine LABARRE



COMPTES SOCIAUX 2023

0. Bilan

En €		31/12/2023			31/12/2022
Actif	Note	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	249 123	243 750	5 373	6 718
Immobilisations corporelles	2	3 509 231	2 881 612	627 619	874 413
Immobilisations financières	3	44 267 701	40 870 725	3 396 976	3 967 285
Total actif immobilisé		48 026 055	43 996 087	4 029 968	4 848 416
Clients et comptes rattachés	5	42 676		42 676	107 058
Autres créances	5	436 544		436 544	1 233 499
Valeurs mobilières de placement		19 082 295	662 087	18 420 208	18 971 532
Disponibilités	6	844 620		844 620	2 060 405
Charges constatées d'avances	7	14 315		14 315	18 887
Total actif circulant		20 420 450	662 087	19 758 363	22 391 381
Total général actif		68 446 505	44 658 174	23 788 331	27 239 797

En €		31/12/2023	31/12/2022
Passif	Note		
Capital social	8	1 569 131	1 569 131
Prime d'émission		22 129 686	28 311 018
Réserves légales		206 830	206 830
Report à nouveau		7 244	8 167
Résultat de l'exercice		- 643 080	-4 620 368
Provisions réglementées et subventions d'investissement	9		
Total capitaux propres	10	23 269 811	25 474 778
Provisions pour risques et charges	11	-	11 781
Autres emprunts obligataires	12		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	12		
Concours bancaires courants	6		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	147 326	104 580
Dettes fiscales et sociales	13	72 236	122 446
Autres dettes	13	298 958	1 526 212
Total dettes		518 520	1 765 019
Total général passif		23 788 331	27 239 797

1. Compte de Résultat

En €	30/12/2023			31/12/2022	
	Note	En €	En %	En €	En %
Production vendue services	16	274 508	0%	356 381	100%
Subvention d'exploitation		0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17	350 420	49,35%	286 163	40,30%
Autres produits	17	732	0,10%	1 280	0,18%
Total produits d'exploitation		625 660	88,11%	643 824	90,67%
Achats de marchandises			0,00%		0,00%
Autres achats et charges externes		686 879	96,74%	679 942	95,76%
Impôts, taxes, et versements assimilés		65 333	9,20%	72 180	10,17%
Salaires et traitements		602 218	84,81%	353 373	49,77%
Charges sociales		248 993	35,07%	132 917	18,72%
Dotations amortissements provisions d'exploitation		251 376	35,40%	251 808	35,46%
Autres charges		19 104	2,69%	18 856	2,66%
Total charges exploitation	17	1 873 903	263,91%	1 509 076	212,53%
Résultat d'exploitation		-1 248 243	-175,79%	-865 252	-121,86%
Produits financiers de participation		556 160	78,33%	710 938	100,12%
Autres intérêts et produits assimilés		3 560 873	501,49%	301 409	42,45%
Total produits financiers		4 117 033	579,82%	1 012 347	142,57%
Intérêts, et charges assimilées		861 728	121,36%	356 913	50,27%
Dotations aux provisions		564 372	79,48%	6 775 267	954,18%
Total charges financières		1 426 100	200,84%	7 132 180	1004,45%
Résultat financier	18	2 690 933	378,97%	-6 119 833	-861,88%
Résultat courant avant impôt		1 442 690	203,18%	-6 985 085	-983,73%
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 550 000	218,29%	2 500 000	352,08%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0,00%	0	0,00%
Total produits exceptionnels		1 550 000	218,29%	2 500 000	352,08%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		280	0,04%	110	0,02%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 611 489	508,62%	247 579	34,87%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0	0,00%	0	0,00%
Total charges exceptionnelles		3 611 769	508,66%	247 689	34,88%
Résultat exceptionnel	19	-2 061 769	-290,37%	2 252 311	317,20%
Impôts sur les bénéfices	20	24 000	3,38%	-112 407	-15,83%
Résultat net		-643 080	-90,57%	-4 620 368	-650,70%
Résultat net par action (€)		-0,23		-1,38	
Résultat dilué par action (€)		-0,20		-1,38	

2. Annexe aux comptes sociaux

2.1. Faits caractéristiques de l'exercice

2.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis avec le souci de donner une image fidèle de l'activité de la société et dans le respect des principes généraux de la comptabilité conformément au règlement ANC en vigueur au 31 décembre 2023 :

- Principe de prudence
- Principe de continuité d'exploitation
- Principe de séparation des exercices
- Principe de nominalisme
- Principe de permanence des méthodes
- Principe de non-compensation

1/ Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Aucune information complémentaire n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

2/ Dérogations

Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

3/ Changement de méthodes d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice

2.3. Notes sur le bilan

Note 1 - les immobilisations incorporelles

■ Décomposition du poste concessions, brevets et droits similaires :

Ce poste regroupe l'ensemble des logiciels (amortis sur 1 an au prorata temporis) acquis par la société et s'élève à :

En €	31/12/2022	+	-	31/12/2022
Valeur brute des concessions, brevets et droits similaires	249 124			249 124
Amortissements	-242 406	-1 344		-243 750
Immobilisations incorporelles nettes	6 718	-1 344	0	5 374

Note 2 : Les immobilisations corporelles

Le poste correspond à des terrains bâtis, des installations générales, des malis techniques pour donner suite aux TUP, du matériel informatique, du matériel de bureau et de transport.

En €	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Valeur brute des immobilisations corporelles	3 505 992	3 238		3 509 230
Amortissements	-2 631 578	-250 034		-2 881 612
Immobilisations corporelles nettes	874 414	-246 796	0	627 618

■ **Les règles d’amortissement sont les suivantes :**

	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	L/D	10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	L/D	10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	10 ans

(L = Linéaire / D = Dégressif)

Note 3 : Les immobilisations financières

■ **Décomposition des immobilisations financières nettes :**

Les titres de participation sont inscrits à l’actif à leur prix d’acquisition. Ils sont évalués à la clôture, à la valeur d’utilité qui tient compte de l’actif net estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Dans l’hypothèse où cette valeur d’utilité viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

Au cours de l’exercice, nous avons procédé au rachat de 281 449 actions propres au cours moyen de 4.71 €.

Décomposition des immobilisations financières nettes :				
En €	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Titres de participation	46 367 015		-3 600 089	42 766 926
Actions Propres	0	1 325 456		1 325 456
Autres immobilisations financières	174 909	410		175 319
Total Brut	48 142 700	1 325 866	-3 600 089	44 267 701
Provisions dépréciation sur immo financières	-42 574 640	1 700 000		-40 874 640
Net	10 467 701	3 025 866	-3 600 089	3 393 061

■ **Décomposition des titres de participation :**

Détail des titres de participations	Nombre	Prix Unitaire €	Total €
Titres LEA	8 072 886	5	42 766 926
Titres LAN			0
Total			42 766 926

■ **Mouvements de l’exercice 2023 sur les actions propres :**

(en €)	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2022	0	0,00	0
actions propres	281 449	4,71	1 325 456
31/12/2023	281 449	4,71	1 325 456

Les actions achetées dans le cadre d’un programme de rachat d’actions sont classées en titres immobilisés au moment de leur acquisition.

■ Décomposition des autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières correspondent à des souscriptions de parts sociales de caisse locale du Val de Loire (Crédit Agricole) pour 16 K€, des cautions versées pour 0.1 K€ et aux sommes investies dans le fond de régularisation mis en place dans le cadre du contrat teneur de marché pour un montant de 158 K€.

En €	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Créances rattachées à des participations	0			0
Autres Immos Financières	16 435	410		16 845
Autres Prêts	0		0	0
Dépôts et Cautionnements	330		0	330
Contrat Teneur de Marché	158 145		0	158 145
Total Brut	174 452	410	0	175 320
Provisions sur autres immobilisations financières	0			0
Net	174 452	410	0	175 320

■ Variation des provisions sur actions propres :

En €	31/12/2023	31/12/2022
Au 31 décembre 2022	7 639	0
Dotations :	3 725	7 639
Reprises :	-7 639	
Au 31 décembre 2023	3 725	7 639

Au 31 décembre 2023, la provision sur titre liée au contrat teneur de marché s'élève à 3 725 €.

■ Variation des provisions pour dépréciation des titres de participation :

En €	
Au 31 décembre 2022	42 574 639
Dotations :	3 725
Dont Titres de participation	
Dont Autres immobilisations financières	3 725
Reprises :	-1 707 639
Dont Titres de participation	-1 700 000
Dont Autres immobilisations financières	-7 639
Variation de périmètre	
Au 31 décembre 2022	40 870 725

Au 31 décembre 2023, la provision pour dépréciation des titres de participation se décompose de la façon suivante :

- Provision sur titres LEA Networks cumulée à fin 2023 40 867 000 €
- Le contrat teneur de marché est provisionné à hauteur de 3 725 €

Note 4 : Les stocks

Néant

Note 5 : Les créances

Les comptes clients et comptes rattachés sont présentés à leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté dans le tableau ci-dessous. Des provisions sont constituées au cas où la valeur de réalisation serait inférieure à la valeur d'inventaire après analyse individuelle des créances.

Les créances, dont toutes les échéances sont à moins d'un an, se décomposent ainsi :

En €	31/12/2023	31/12/2022
Clients	42 676	107 058
Fournisseurs débiteurs	18 603	
Fournisseurs avoirs à recevoir		
Groupe et associés (1)	0	191 237
Personnel et comptes rattachés		
Impôts sur les bénéfices	382 198	1 017 606
TVA	12 196	24 207
Etat produit à recevoir		
Débiteurs divers	11 400	11 400
Provisions pour dépréciation des créances		
Total	467 073	1 351 508

(1) Les comptes courants consentis aux filiales ont été soldés courant 2023

Note 6 : La trésorerie

En €	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement (VMP)	9 730 033	8 976 055
Intérêts courus sur VMP	21 814	38 340
EMTN	1 500 000	3 500 000
Titres autodétenus (1)		
Actions sociétés cotées	7 830 448	7 384 264
OPCVM		
Disponibilités	844 620	2 060 405
Dépréciation Actions	-476 737	-660 440
Dépréciation EMTN	-185 350	-266 688
Concours bancaires courants		
Trésorerie nette	19 264 828	21 031 936

Note 7 : Les charges constatées d'avance et charges à répartir

Selon le principe d'indépendance des exercices, nous avons constaté une charge constatée d'avance de 14 315 €.

Note 8 : Capital social

Composition du capital social	Nombre	Prix Unitaire (€)	Capital (€)
Actions ordinaires	3 138 261	0,50	1 569 130,50

Note 9 : Les provisions règlementées, subventions d'investissement, avances conditionnées et autres fonds propres

Néant

Note 10 : Les capitaux propres

En €	Libellé	Montant
	Capitaux Propres 2022	25 474 779
	Dividendes versés	-1 561 887
	Annulation de dividendes sur les actions autodétenues	
	Annulation de titres propres (août 2021)	
	Résultat 31/12/2023	-643 080
	Capitaux Propres 2023	23 269 812

Note 11 : Provisions pour risques et charges

Compte tenu des transferts de personnels qui ont eu lieu en 2023, la provision pour indemnité de départ à la retraite a été intégralement reprise pour 11 781 €uros.

Note 12 : Dettes financières

■ **Etat des emprunts à plus ou moins d'un an :**

Aucun emprunt n'est en cours au 31 décembre 2023

■ **Emprunts et dettes financières :**

Moins d' 1 an	-
Entre 1 an et 5 ans	34 950
Plus de 5 ans	-
Total (€)	34 950

Les autres dettes financières comprennent 34 950 € de dépôts de garantie locatifs reçus et aucun concours bancaire courant.

Note 13 : Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes ont toutes des échéances inférieures à moins d'un an.

En €	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	147 326	104 580
Personnel	2	39 351
Organismes sociaux	50 454	53 050
Etat (IS)		
TVA	9 084	17 626
Autres impôts et taxes	12 696	12 419
Dettes fiscales et sociales (2)	72 236	122 446
Clients créditeurs		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Comptes courants intégration fiscale	275 408	834 138
Comptes courants Groupe	0	656 524
Autres dettes	23 550	35 550
Autres dettes	298 958	1 526 212
Total	518 520	1 753 238

(1) Le montant total des dettes fournisseurs de 66 391 € inclut 80 935 € de factures non parvenues.

(2) Détail des Charges à payer :

Dont Charges à payer		
En €	31/12/2023	31/12/2022
Personnel	2	39 351
Organismes sociaux	50454	53 050
Etat (IS)		0
TVA	9084	17 626
Autres impôts et taxes	12696	12 419
Total Charges à payer	72 236	122 446

Note 14 : Produits constatés d'avance

Néant

Note 15 : Ecart de conversion

Néant

2.4. Notes sur le compte de résultat

Note 16 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires cumulé au 31 décembre 2023 s'élève à 274 508 €. Il s'agit principalement de prestations vers Metronic pour un montant de 186 665€.

Note 17 : Produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 351 152 € et représentent principalement des transferts de charges intragroupes pour 350 420 € et les reprises de provisions sur indemnités de départ à la retraite pour 11 781 €. Les produits divers de gestion courante s'élèvent à 732 €.

Les charges d'exploitation représentent un montant de 1 873 903 €.

Note 18 : Le résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à + 2 690 932 € et s'analyse de la façon suivante :

En €	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes reçus (1)	556 160	710 938
Autres produits des participations		
Produits des autres immobilisations financières, créances et VMP	315 187	95 300
Gains de change	2	16 842
Produits nets des cessions de VMP	707 860	189 208
Reprises de provisions sur immobilisations financières et VMP	2 533 327	
Autres produits financiers	4 496	59
Total Produits financiers	4 117 032	1 012 347
Intérêts et charges financières	-26 040	-2 568
Pertes de changes	-156	-17 289
Charges nettes sur cessions de VMP	-835 532	-337 056
Charges nettes sur liquidation titres contrat teneur de marché CIC		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières et VMP(2)	-564 372	-6 775 267
Total Charges financières	-1 426 100	-7 132 180
Résultat financier	2 690 932	-6 119 833

(1) Dont 156 160 € de dividendes hors groupe sur placements financiers

(2) Les dotations aux provisions du bilan concernent :

a. La provision sur les EMTN pour 185 350 €,

b. Les provisions sur VMP et actions cotées pour 476 736 €

c. Les titres détenus dans le contrat teneur de marché pour 3 725 €

(3) Dont reprise provisions LANPARK 1 700 000€

Note 19 : Le résultat exceptionnel

HF Company enregistre un résultat exceptionnel de -2 061 769 € qui se décompose de la sorte :

En €	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opération de gestion -		
Produits cessions des Immobilisations Corp - matériel		2 500 000
Produits cessions des Immobilisations Corp - véhicules		
Produits cessions des Immobilisations Fin (1)	1 344 360	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Autres produits exceptionnels	205 640	
Total Produits Exceptionnels	1 550 000	2 500 000
Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion (1)	-280	-110
Charges Exceptionnelles sur opérations de capital (3)	-11 400	
VNC des immos corporelles cédées (ou mise au rebut) (2)		-247 579
VNC des Immos Fi liquidée		
VNC des Immos Fi cédées	-3 600 089	
Dotations aux provisions R&C Exceptionnelles		
Total Charges Exceptionnelles	-3 611 769	-247 689
Résultat Exceptionnel	-2 061 769	2 252 311

(1) Charges exceptionnelles sur opération de gestion : 280 € pénalités et amendes.

(2) Les VNC des immobilisations financières cédées (ou mise au rebut): Produit de Cession des titres LANPARK pour 3 600 089 €

(3) Charge exceptionnelle sur opération Vector pour 11 400 € liée à l'assainissement du site.

Note 20 : Impôts sur les sociétés

Impôts sur les sociétés	En €
IS Société HF	-24 000
Charge d'IS liée à l'intégration	0
Contributions additionnelles sur IS (dividendes)	0
Total	-24 000

Conformément à la convention d'intégration fiscale, HF Company enregistre les économies d'IS liées à la compensation des résultats fiscaux négatifs des filiales dans ses comptes.

Une reprise de crédits impôts mécénat de 24 000€ de l'année 2017 à 2019 a été constatée.

2.5. Autres informations

Note 21 : Entreprises liées

Tableau des participations :

Société	Adresse	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Prêts et avances consentis à la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avances donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	Observations
						Brute	Nette							
LEA Networks	132 Bvd de Verdun - 92400 COURBEVOIE	428 781 462	807 289 €	1 127 629 €	100%	42 766 926 €	1 899 926 €		0 €		3 133 606 €	-112 866 €	0 €	
LANPARK - cession au 31/12/23	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	492 796 362	100 000 €	100 933 €	0%	0 €	0 €		0 €		1 424 582 €	139 383 €	400 000 €	

La société LANPARK est cédée au 31/12/2023.

Eléments concernant les entreprises liées :

Au bilan	En €
Participations	42 766 926
Créances clients et comptes rattachés	30 124
Autres créances	0
Dettes rattachées à des participations	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0
Autres dettes	275 408
Au compte de résultat	
Prestations de service (1)	87 843
Refacturations (produits)	244 273
Produits financiers	4 486
Charges financières	-25 586
Refacturations (charges)	-2 342

(1) La ligne prestation de service se décompose comme suit (en €) :

En €	
LEA	24 284
LAN	63 559
TOTAL	87 843
+ Frais de fusion	0
Total Prestation	87 843

La ligne « refacturations (produits) » est composée de transferts de charges de diverses natures, refacturés aux différentes filiales du Groupe à prix coûtant.

Note 22 : Engagements hors bilan

En K€ / KS	2023			2022	
	Total	<1an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances cédées non échues	0				0
Nantissement hypothèques et suretés réelles	0			0	0
Aval, cautions et garanties K USD	0				0
Aval, cautions et garanties K €	0	0		0	0
Autres engagements donnés :	0				0
- locations mobilières	29	12	17		4
- crédit documentaire K USD	0				0
- achat à terme K USD	0				0

Note 23 : Personnel

Au 31 décembre 2023, HF Company comprenait :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Cadres et assimilés	0	3	3
Employés	0	0	0
Apprenti	0	0	0
Total	0	3	3

Un contrat d'intéressement a été mis en place sur l'exercice 2008, renouvelé en 2011, 2014, 2017, 2020 et 2023.

Note 24 : Consolidation et intégration fiscale

A/ INTEGRATION FISCALE

Le conseil d'administration d'HF Company a opté pour le régime de l'intégration fiscale tel que prévu par les dispositions de l'article 223-A. Pour l'exercice 2023, la société HF Company se constitue seule redevable de l'impôt pour les sociétés du Groupe.

La société LANPARK est sorti du périmètre d'intégration fiscale au 01/01/2023.

B/ PRINCIPES DE CONSOLIDATION

HF Company SA respecte les principes de consolidation arrêtés par le Groupe HF Company.
HF Company est la société consolidante

Note 25 : Avances et crédits alloués aux dirigeants

N/A

Note 26 : Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations comptabilisées en charges pour les organes d'administration s'est élevé à 355 K€.

2.6. Evènements postérieurs à la clôture

Le 6 février 2024, la cession du siège social de HF COMPANY a été réalisée pour une valeur de 2.75 M€.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ORCOM Audit
2 avenue de Paris
45000 Orléans

DELOITTE & ASSOCIES
19 rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

HF COMPANY

Société anonyme

14, rue Dora Maar

37100 Tours

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société HF COMPANY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HF COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Orléans et Tours, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Orcom Audit

Deloitte & Associés